



**Rapport**  
**Qualité**  
**du Service**  
**sur le**  
**Prix**  
**et**  
**la**  
**2013**

**S.I.A.E.P. DE GUERBIGNY**



# SOMMAIRE

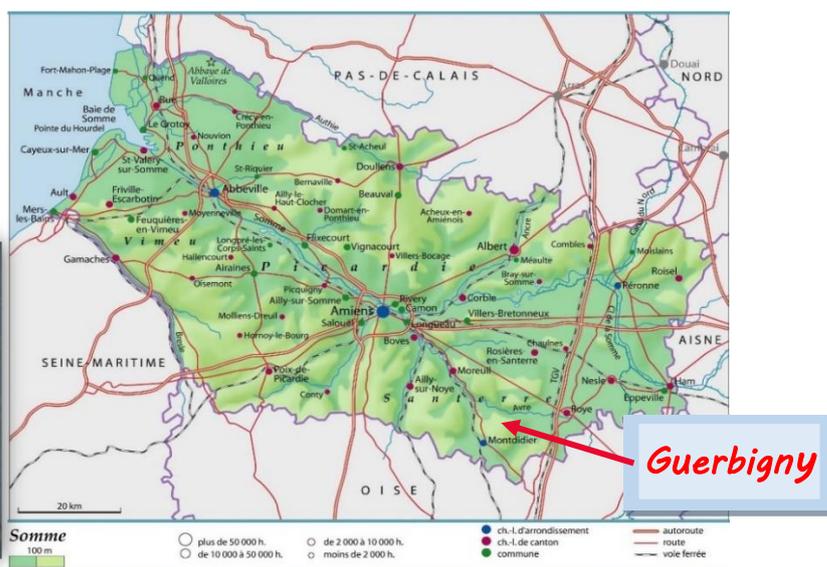
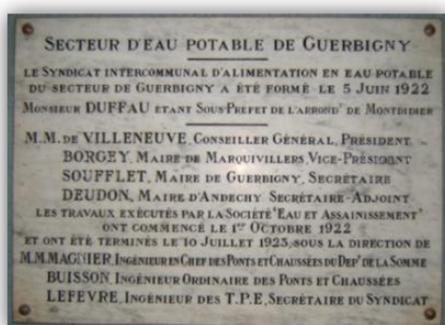
PREAMBULE .....	5
TERRITOIRE ET GESTION DU SERVICE .....	5
Présentation et composition .....	5
Territoire desservi.....	5
Objet.....	6
Localisation .....	6
Compétences liées au service.....	6
Fonctionnement.....	6
Comité syndical.....	6
Bureau syndical.....	6
Président.....	6
Elus de Guerbigny (à compter de janvier 2021).....	6
Personnel du SIAEP de Guerbigny .....	8
RESSOURCES EN EAU .....	9
Les ouvrages de prélèvement d'eau de nappe et leur protection .....	9
Station de pompage de Guerbigny .....	9
Caractéristiques techniques des forages .....	9
Les équipements de pompage.....	10
Les périmètres de protection.....	10
La chloration .....	12
Plan Vigipirate.....	12
Qualité de l'eau.....	12
VOLUMES ANNUELS PRODUITS.....	14
Evolution du niveau des nappes souterraines.....	16
OUVRAGES DE STOCKAGE ET DE SURPRESSION .....	16
Réservoirs d'eau potable .....	16
Télégestion, sectorisation, SIG .....	17
Réseaux et interconnexions.....	19
Caractéristiques des réseaux et performances .....	20
Linéaire du réseau par nature .....	20
Compteurs de distribution .....	20
Le rendement primaire du réseau .....	21
Pertes d'eau.....	21
Indices linéaires.....	22
LA QUALITE DE L'EAU .....	25
Rappel des lois.....	25
Les normes.....	26

ABONNES ET FACTURATION .....	27
Population desservie .....	27
Détail des abonnés.....	27
Tarification de l'eau.....	27
Modalités de tarification .....	27
Décomposition du prix de l'eau.....	27
La part consommation .....	27
Redevances de l'agence de l'eau :.....	28
DEPENSES ET TRAVAUX.....	29
Prestations de contrôle des poteaux incendie .....	31
PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE TRAVAUX .....	32
Programme de travaux et schéma directeur.....	32
Travaux réalisés en 2021 .....	32
Travaux prévus en 2022.....	32
Travaux envisagés après 2022.....	32
ANNEXES.....	33
.....	33

## PREAMBULE

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de Guerbigny (S.I.A.E.P) se situe dans les départements de la Somme et de l'Oise à 35 kilomètres au Sud-Est d'Amiens et à 10 kilomètres au nord de Montdidier.

### Plaqué d'inauguration du syndicat



## TERRITOIRE ET GESTION DU SERVICE

### Présentation et composition

Né le 5 juin 1922, le syndicat siège initialement à la mairie de Guerbigny par Arrêté du Conseil Général. Il est créé à Guerbigny, en plein bassin Artois Picard, où ses nombreux marais, sa zone humide et ses bois constituent toujours le lit de la rivière de l'Avre qui le traverse. Également choisit pour son excellente qualité d'eau souterraine ; le site du captage a été découvert par les allemands pendant la Première Guerre mondiale.

Le 14 juillet 1923, les travaux de pose de canalisations et de création des châteaux d'eau de Le Quesnoy et d'Etelfay sont achevés. Le S.I.A.E.P commence à distribuer de l'eau aux 24 communes qui le composent pour un peu plus de 6300 habitants.

A l'origine les communes achetaient de l'eau en grande quantité et se chargeaient de distribuer celle-ci aux abonnés résidants dans la commune. Les habitants n'étaient pas obligés d'être abonnés à l'eau et chaque commune disposait d'un compteur général qui était utilisé pour facturer la consommation d'eau à la commune.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'exercice de la compétence eau par la Communauté de Communes Avre Luce Noye dont dépend une commune membre du syndicat, a entraîné la transformation du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable en syndicat mixte en date du 21 juin de la même année.

### Territoire desservi

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le S.I.A.E.P compte 42 communes, regroupant plus de 4878 abonnés (branchements), soit environ 10394 habitants, elles sont alimentées par 5 châteaux d'eau, (d'une capacité de stockage d'environ 1850 m<sup>3</sup>) et 264 kilomètres de canalisation sous une pression de 3,1 à 3,2 bars desservant les abonnés. L'eau est vendue directement aux abonnés. Le siège du S.I.A.E.P a été transféré à la station de pompage, route de Marquivillers à Guerbigny. C'est un Syndicat à vocation unique (SIVU) c'est-à-dire qu'il a comme unique compétence la production et la distribution

d'eau potable. L'exploitation, l'entretien, la maintenance, le renforcement et le développement de ce réseau et des ouvrages sont à la charge du S.I.A.E.P.

## Objet

Le syndicat assure, aux lieu et place des communes membres, l'exploitation du service public de l'eau potable, comprenant la production, le transfert, le stockage et la distribution de l'eau potable, ainsi que la gestion, le maintien en bon état d'entretien et de fonctionnement du patrimoine productif du service. Il assurera également l'étude de projets et la direction de travaux pour toutes les opérations d'investissement réalisées dans le cadre de ce service.

## Localisation

Siège du SIAEP de Guerbigny : Route de Marquivillers 80500 GUERBIGNY

## Compétences liées au service

- ✓ La production d'eau potable (captage et traitement),
- ✓ Le stockage de l'eau produite,
- ✓ La mise en pression et la distribution de l'eau potable,
- ✓ L'entretien du réseau,
- ✓ Les réparations et le renouvellement du réseau,
- ✓ Le renforcement des ouvrages et du réseau,
- ✓ La facturation

## Fonctionnement

La composition du syndicat est fixée par l'arrêté préfectoral en date du 05 juin 1922 concernant la création du SIAEP de Guerbigny et par ses statuts datant du 28 décembre 2018.

## Comité syndical

Le SIAEP de Guerbigny est administré par un Comité Syndical composé de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant par communes et élus par les conseils municipaux des communes adhérentes. Le délégué suppléant est appelé à siéger avec une voix délibérative en cas d'empêchement d'un des deux titulaires.

## Bureau syndical

La composition du Bureau Syndical est fixée par délibération après l'élection du nouveau Président.

## Président

Le Président est l'organe exécutif du Syndicat. A ce titre, il prépare et exécute les délibérations du Comité. Il est ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes du Syndicat. Il préside les séances du Comité et du Bureau.

## Elus de Guerbigny (à compter de janvier 2021)

<b>PRESIDENT</b> Jean-Marie-CARRE
<b>1<sup>er</sup> VICE -PRESIDENT</b> Frédéric BOQUET
<b>2<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT</b> Cyrille CLEUET
<b>3<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT</b> Alain SOUFFLET

### MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL

Benjamin BIZET  
Marcel CHANEAC  
Michel CHOISY  
Christophe DUMONT  
Xavier RIBAUCCOURT  
Nelly SACQUEPEE

### MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Frédéric BOQUET  
Jean-Marie CARRE  
Cyrille CLEUET  
Alain SOUFFLET  
Benjamin BIZET  
Christophe DUMONT

### MEMBRES DE LA COMMISSION MARCHES

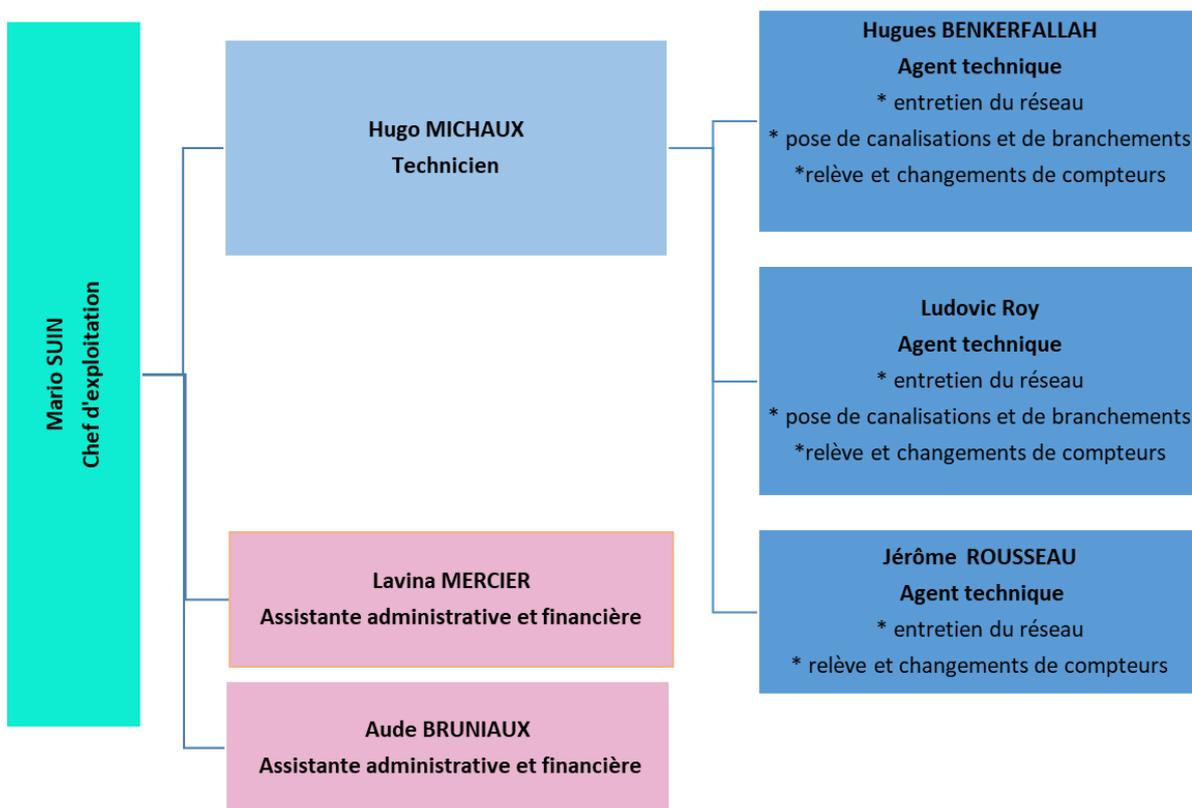
Frédéric BOQUET  
Jean-Marie CARRE  
Cyrille CLEUET  
Alain SOUFFLET  
Benjamin BIZET  
Christophe DUMONT

### DELEGUES DU SIAEP DE GUERBIGNY

COMMUNE	DELEGUE 1	DELEGUE 2	SUPPLEANT
Amy	Fagoo Philippe	Carpentier Philippe	Bouchoir Gérald
Andechy	Tincourt Olivier	Ledoux Clément	Carpentier Sébastien
Armancourt	Lhotte Georges	Delaporte Stéphane	Bourbier David
Assainvillers	Million Michel	Boitel Valérie	Legrand Virginie
Avricourt	Parzybut Roger	Lengrand Bruno	Scat Philippe
Becquigny	Lefevre Françoise	Mallet Jacky	D'Hulst Philippe
Beuvraignes	Carrette Christian	Casier-Tillier Françoise	Geraut Jean-Luc
Boussicourt	Carpentier Frédéric	Delaruelle Roger	Maillard Michel
Bus-la-Mesière	Dely Jean-Michel	Mansard Alain	Blanchard Philippe
Crapeaumesnil	Chaneac Marcel	Alves Dos Santos Emmanuel	Messialle Guy
Damery	Destombes Jean-Pierre	Caron Martine	Pairaud Nadine
Dancourt-Popincourt	Gautier Yves	Snoy-Dupuis Pierre-Philippe	Cleuet Christine
Davenescourt	Pradelles Jean-Claude	Martin Nicolas	Estivalet Myrielle
Erches	Balzot Xavier	Godefroy Daniel	Guillemont Philippe
Etelfay	Gros Guillaume	Sacquépée Nelly	Herlin Gérard
Faverolles	Putek Séverine	Bizet Benjamin	Loquet Antoine
Fescamps	Gautier Yann	Morel Marceau	Lepreux Franck
Fignières	Veil Yves	Jouniaux Eric	Masset Stéphane
Fransart	Nieto Raymond	Blondel Michèle	Morin Franck
Fresnières	Gout Jean-Claude	Cherault Jean-Michel	Cherault Patrick
Fresnoy-lès-Roye	Ramu Aurore	Cleuet Cyrille	Bober Guillaume
Goyencourt	Etevez Hervé	Etevez Hubert	Baudelain Fanny
Grivillers	Wintrebert Emmanuel	Tardieu Sébastien	*
Guerbigny	Soufflet Thomas	Soufflet Alain	Manfroni François
Hattencourt	Beaucourt Fabrice	Rubigny Sébastien	Gheeraert Patrice
L'Echelle Saint Aurin	Fournet David	Carré Jean-Marie	Desavisse Lolita
La Chavatte	Fleury Mauricette	Dupont Christelle	Verqueren Karine
Laboissière en Santerre	Ribaucourt Xavier	Benkerfallah Frédéric	Goret Marie-Christine

Laucourt	Bail Gary	Prouillet Gérard	Lessire Fabrice
Liancourt-Fosse	Boquet Frédérick	Fimes Mireille	Pillon Isabelle
Lignières-lès-Roye	Lefevre Philippe	Lejuste Guillaume	Guillaume Tiphaine
Margny-aux-Cerises	Nancelle Gauthier	Obry Jean	Charlet Ludovic
Marquivillers	Quentin Thierry	Doinel Lydia	Loget Fabrice
Parvillers-Le Quesnoy	Da Silva Frédéric	Gradel Jean-Louis	Boitel Alain
Piennes-Onvillers	Duberseuil Céline	Pierra Benoit	Morin Mélanie
Remaugies	Bizet Eymeric		Lobry François
Rollot	Choisy Michel	Cozette Jean-Pierre	Grimal Jean-Luc
Rubescourt	Laforet Christelle	Auget Frédéric	*
Saulchoy	Soilleux Quentin	Cottard Yves	Brunel Michel
Tilloloy	Massies Jacky	Vansteenkiste Benoit	Demoen Gilbert
Villers-lès-Roye	Caron Bruno	Caron Alain	Derobert Philippe
Warsy	Dumont Christophe	Duval Anthony	Ragoo Frédéric

## Personnel du SIAEP de Guerbigny



## RESSOURCES EN EAU

### Les ouvrages de prélèvement d'eau de nappe et leur protection

Avant d'être distribuée l'eau est prélevée dans le milieu naturel, depuis des ressources souterraines (les nappes phréatiques).

En France, deux tiers des volumes d'eau prélevés pour l'alimentation en eau potable proviennent des eaux souterraines (d'après AFB, 2017).

Les captages d'eau, des ouvrages à protéger : les ouvrages qui permettent de prélever l'eau dans les milieux naturels sont appelés des captages. Les captages destinés à la production d'eau potable sont d'accès restreint, pour les protéger de toute contamination accidentelle ou intentionnelle.

### Station de pompage de Guerbigny



### Caractéristiques techniques des forages

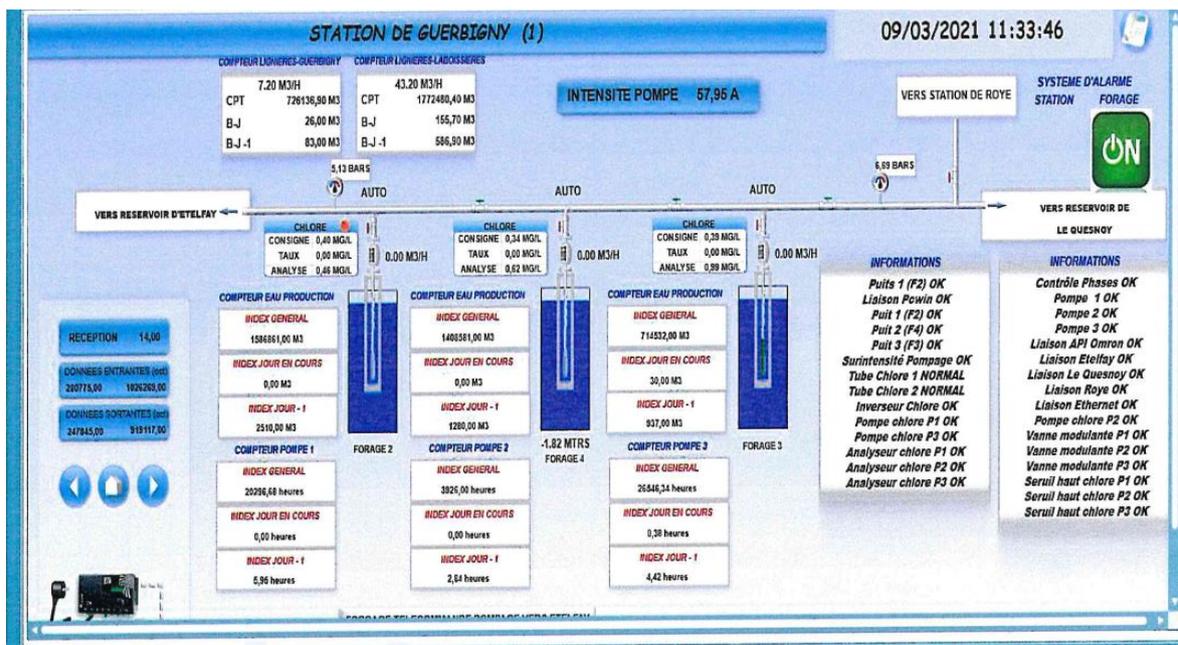
Les forages sont situés dans une vallée sèche au sud de Guerbigny, l'endroit où la nappe phréatique est proche. Le syndicat a investi dans la protection du champ captant avec l'achat de 12ha de terres sur lesquelles sont plantés des merisiers, des frênes, des saules et érable, destinés à piéger les nitrates et pesticides.

L'eau est pompée dans les forages, à une profondeur de 33 mètres au moyen d'une conduite de diamètre 300 mm jusqu'à la station.

- **Forage 1** : pompe 1 de 110 kW débit de 160 à 230 m<sup>3</sup>/h diamètre 290 m/m
- **Forage 2** : pompe 2 de 110 kW débit de 160 à 230 m<sup>3</sup>/h diamètre 500 m/m
- **Forage 3** : pompe 3 de 75 kW débit de 80 à 160 m<sup>3</sup>/h diamètre 290 m/m
- Boite de raccordement pour l'alimentation d'un groupe de secours en cas de panne du réseau électrique.

Les pompes 1 et 2 peuvent fonctionner à 230 m<sup>3</sup>/h si une collectivité comme Montdidier ou Roye a besoin d'eau en grande quantité. La pompe 3 peut fonctionner à 160 m<sup>3</sup>/h si le SIEP du Santerre ou la Ville de Roye ont besoin d'eau.

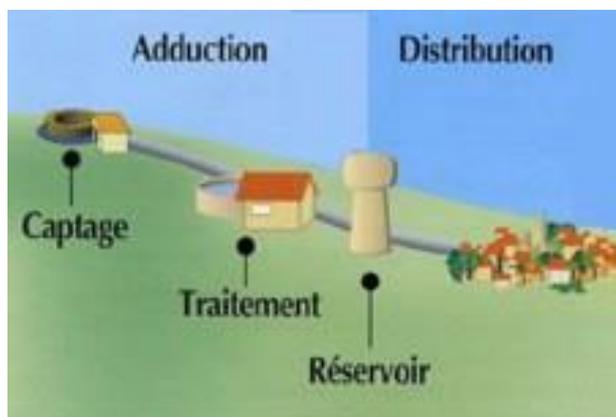
Dans ce cas, le syndicat doit prévenir l'A.R. S (Agence Régionale de Santé) et la Préfecture du dépassement du seuil autorisé (250 m<sup>3</sup>/h). En effet la DUP (Déclaration d'Utilité Publique) du 13 juin 1995 autorise le S.I.A.E.P de Guerbigny à prélever au maximum 252 m<sup>3</sup>/h et 5600 m<sup>3</sup>/j.



## Les équipements de pompage

La ressource en eau est prélevée au moyen de trois forages, ces forages sont protégés par des périmètres de protection définis dans la DUP. Les forages sont équipés de pompes refoulant l'eau, préalablement traitée par un système de désinfection au chlore gazeux, vers trois réservoirs (Le Quesnoy, Etefay et Rollot). Le Réservoir de Liancourt-Fosse à l'arrêt (concernant son stockage) possède son propre système de chloration, pour la distribution.

### Schéma de principe du pompage à la distribution des abonnés



## Les périmètres de protection

Ces périmètres sont délimités par la DUP afin de prévenir de pollutions accidentelles. Il existe trois types de périmètres de protection :

✦ **Le périmètre immédiat** : Dans ce secteur délimité, aucune activité n'est autorisée. Il doit être obligatoirement clôturé, entretenu et interdit d'accès à toute personne autre qu'au service de l'eau. Sauf exception : le personnel des espaces verts a le droit de pénétrer dans ce périmètre.

✦ **Le périmètre rapproché** : est une protection minimum du captage. Des interdictions y sont de mises :

- La création d'étangs, de campings et le stationnement des caravanes.
- L'épandage ou l'infiltration des eaux usées ménagères.

- L'implantation d'ouvrage de transport des eaux usées d'origine domestique ou industrielle.
- L'implantation des canalisations d'hydrocarbures liquides ou gazeux, de produits chimiques de toute nature.
- L'épandage ou l'infiltration de lisiers, des eaux usées d'origine industrielle ou domestique.
- L'ouverture et l'exploitation de carrières ou de gravières.
- Le forage de puits à l'exception des puits communaux.
- Le stockage du fumier, d'engrais organiques ou chimiques et de tous produits ou substances destinées à la fertilisation des sols.
- Toutes constructions superficielles ou souterraines autres que celles strictement nécessaires à l'exploitation et à l'entretien des points d'eau.
- Les puits filtrants pour évacuer les eaux usées et pluviales.
- Les remblais des évacuations ou des carrières existantes doivent se faire à l'aide des matériaux solides et non polluants.

✦ **Le périmètre éloigné** : Les éléments interdits dans le périmètre rapproché sont soumis à l'autorisation préalable et à la réglementation par le département et la collectivité. La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 rend obligatoire les procédures de déclaration d'utilité publique instituant les périmètres de protection autour des captages existants.

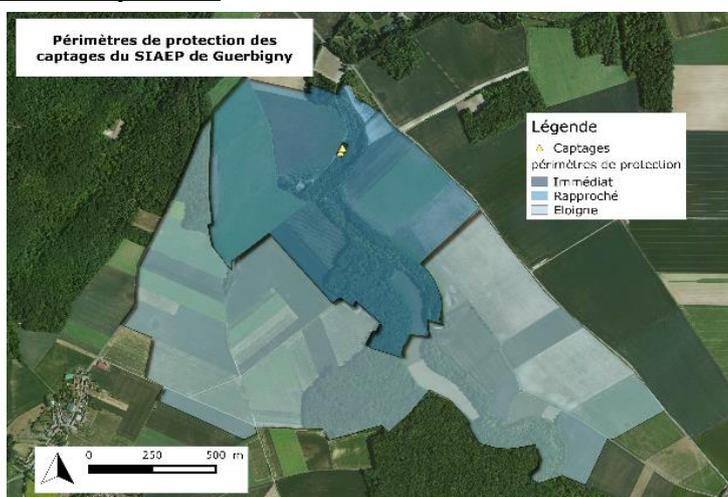
#### **Les périmètres du syndicat :**

En partenariat avec l'Agence de l'eau, la procédure de DUP conduisant à la délimitation des périmètres de protection a débuté en 1994 et s'est clôturée en 2001.

- Le périmètre immédiat mesure 1 680 m<sup>2</sup>.
- Le périmètre rapproché a pour aire environ 765 000 m<sup>2</sup>.
- Le périmètre éloigné est de 2 923 500 m<sup>2</sup> soit 2,9 km<sup>2</sup>.

#### **Représentation des périmètres de protection du syndicat.**

#### **Les délimitations des périmètres de protection du syndicat**



#### **Nouvelle plantation dans le périmètre immédiat**



## La chloration

L'eau distribuée par le SIAEP de Guerbigny est d'origine souterraine et de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

L'eau de distribution est désinfectée par du chlore afin de garantir sa qualité durant son parcours dans les canalisations de la station de pompage jusqu'aux consommateurs. La chloration de l'eau brute est effectuée au niveau des forages, avant envoi vers les réservoirs.

La désinfection de l'eau du SIAEP de Guerbigny est effectuée par injection de Chlore gazeux à raison de 30mg/l prévue par le plan Vigipirate. Ce mode de désinfection présente 2 atouts majeurs :

- Un effet bactéricide lors de l'injection
- Un effet rémanent qui protège l'eau d'une nouvelle contamination lors du stockage et de la distribution.

Le chlore s'évapore à l'air libre (et pas dans les tuyaux), le goût chloré de l'eau peut disparaître si on la laisse reposer quelques minutes (selon la quantité) dans une carafe ouverte.



## Plan Vigipirate

Le plan Vigipirate impose des mesures de protection de l'eau destinée à l'alimentation humaine.

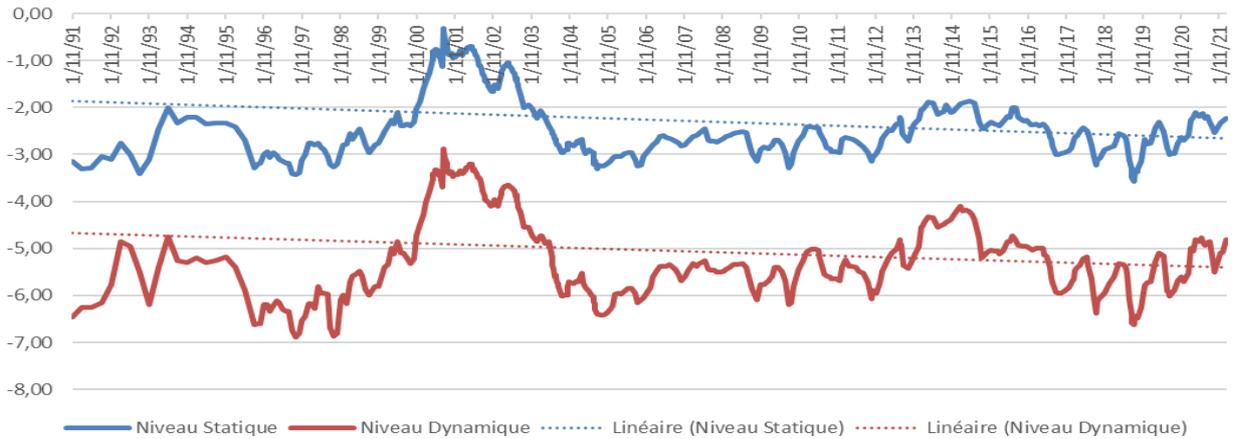
Depuis 2005, le plan Vigipirate est maintenu au niveau rouge. Cependant même si le niveau d'alerte et de vigilance générale du plan est Rouge, s'agissant des systèmes d'alimentation en eau destinés à la consommation humaine, les mesures qui s'appliquent sont toujours des mesures de niveau Jaune et Orange et sont sensiblement les mêmes que celles qui s'appliquaient avant la diffusion du plan réactualisé. Si les mesures étaient activées par l'autorité compétente, les exploitants devraient être en mesure d'appliquer dans un délai de 3 jours les consignes de sur-chloration et appliquer la réglementation (circulaire du 7 novembre 2003 relative aux mesures à mettre en œuvre en matière de protection des systèmes d'alimentation en eaux destinée à la consommation humaine).

## Qualité de l'eau

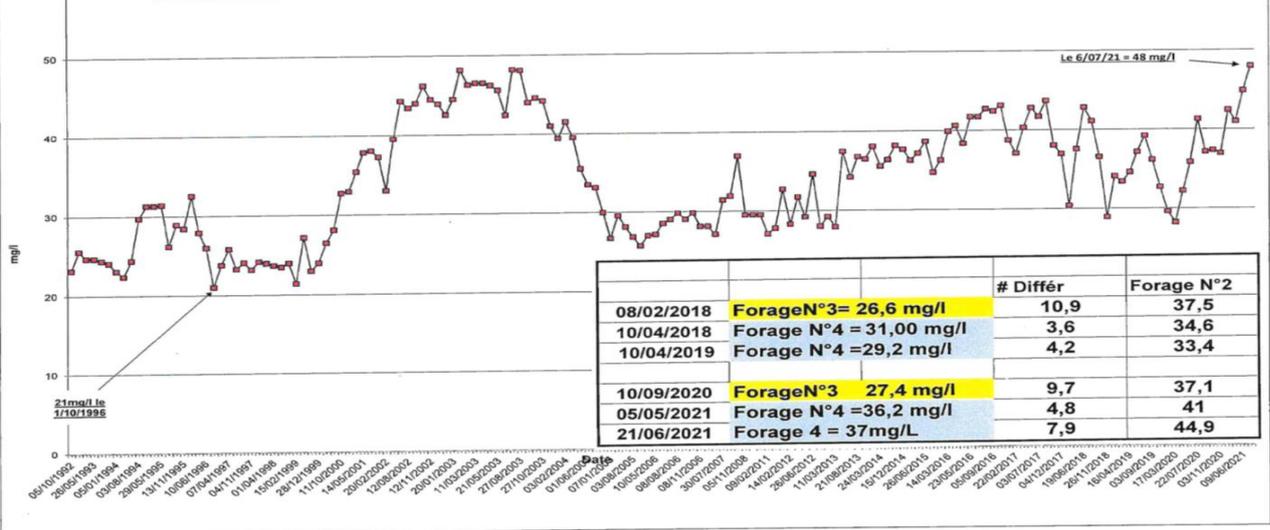
L'eau souterraine de la nappe est de très bonne qualité. L'ARS (Agence Régionale de la Santé) contrôle régulièrement cette eau.

En 2012 l'ARS a lancé une campagne d'analyses concernant les perchlorates, ceux-ci étaient à 12.5µg/l. Fin 2021 le taux est redescendu à 9µg/l.

## NIVEAU DE LA NAPPE PHREATIQUE DU CAPTAGE DE GUERBIGNY DEPUIS 1991( en mètre)

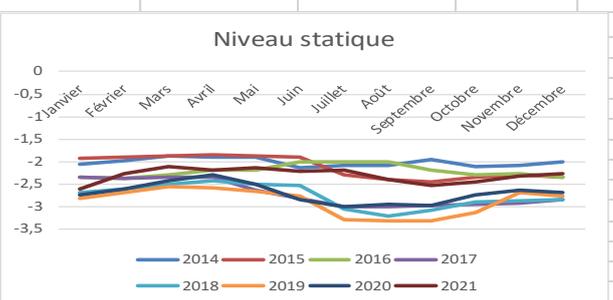


## TAUX DE NITRATES DE 1992 à 2021(Forage N°2)

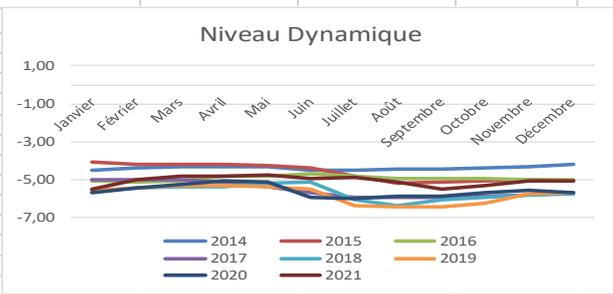


### Niveau Nappe Phréatique Captage Guerbigny en mètre

	Niveau Statique							
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Janvier	-2,05	-1,92	-2,36	-2,35	-2,7	-2,81	-2,75	-2,6
Février	-1,98	-1,9	-2,38	-2,38	-2,6	-2,69	-2,6	-2,26
Mars	-1,88	-1,89	-2,31	-2,34	-2,52	-2,56	-2,44	-2,11
Avril	-1,9	-1,86	-2,18	-2,36	-2,43	-2,59	-2,3	-2,19
Mai	-1,9	-1,89	-2,2	-2,63	-2,5	-2,66	-2,52	-2,15
Juin	-2,14	-1,9	-2,01	-2,82	-2,53	-2,78	-2,85	-2,22
Juillet	-2,1	-2,31	-2,01	-3	-3,05	-3,3	-3	-2,18
Août	-2,08	-2,41	-2,01	-3	-3,22	-3,32	-2,96	-2,41
Septembre	-1,95	-2,45	-2,2	-2,98	-3,08	-3,31	-2,98	-2,54
Octobre	-2,11	-2,36	-2,29	-2,96	-2,9	-3,14	-2,75	-2,45
Novembre	-2,08	-2,31	-2,27	-2,92	-2,88	-2,68	-2,63	-2,33
Décembre	-2	-2,34	-2,36	-2,86	-2,85	-2,78	-2,69	-2,28



	Niveau Dynamique							
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Janvier	-4,52	-4,10	-5,06	-4,99	-5,64	-5,60	-5,7	-5,53
Février	-4,42	-4,20	-5,11	-4,99	-5,47	-5,47	-5,48	-5
Mars	-4,32	-4,18	-5,06	-5,00	-5,40	-5,33	-5,28	-4,82
Avril	-4,34	-4,23	-4,85	-5,13	-5,36	-5,35	-5,1	-4,86
Mai	-4,34	-4,29	-4,86	-5,42	-5,21	-5,41	-5,16	-4,77
Juin	-4,54	-4,38	-4,72	-5,73	-5,17	-5,53	-5,92	-4,94
Juillet	-4,50	-4,80	-4,83	-5,94	-6,05	-6,40	-6,01	-4,88
Août	-4,48	-5,20	-4,94	-5,96	-6,37	-6,43	-5,89	-5,15
Septembre	-4,44	-5,15	-4,95	-5,95	-6,05	-6,48	-5,9	-5,5
Octobre	-4,39	-5,08	-4,96	-5,91	-5,95	-6,25	-5,69	-5,35
Novembre	-4,30	-5,04	-5,02	-5,82	-5,84	-5,79	-5,6	-5,1
Décembre	-4,20	-5,06	-5,03	-5,72	-5,74	-5,72	-5,7	-5,07



# VOLUMES ANNUELS PRODUITS

ETAT DU RESEAU DU SIAEP DE GUERBIGNY - DONNEES																			
Année	M <sup>3</sup> pompés	M <sup>3</sup> vendus Total	M <sup>3</sup> vendus abonnés du SIAEP	M <sup>3</sup> vendus aux Amv/Verp	M <sup>3</sup> vendus à MONTDIER	Reliquat	Reliquat	Article Fuites Abonnés	M <sup>3</sup> de service	M <sup>3</sup> comptabilisés	Rendement en %	Perte	Perte en %	Nbre kms conduite	Indice de perte en (m <sup>3</sup> /ir/km)	Nbre de fuite	Nbre de brcht	Indice Linéaire Répara* / 100/O	Indice Linéaire Conso.
	A	B	C	D	E	F	G	H	I=B+C+D+E	J=I/(B+F)* 100	K=A-I	L=K/A*	M	N=K/M/365	O	P	Q=P*100/O	R=B/L/365	
					QUESNOY	SANTERRE													
2010	721 288	519 195		62 005	8 960	0	1 443		591 603	82,02	129 685	17,98	262	1,36	81	3 964	2,04	5,43	
2011	658 913	538 059		48 330	8 677	0	3 554		598 620	90,85	60 293	9,15	262	0,63	78	4 005	1,95	5,63	
2012	637 663	487 656		38 835	8 258	0	2 586		537 335	84,27	100 328	15,73	262	1,05	52	4 046	1,29	5,10	
2013	624 161	509 484		64 417	396	0	4 332		578 629	92,71	45 532	7,29	262	0,48	46	4 077	1,13	5,33	
2014	671 241	530 977		47 342	16 227	0	4 822	1 100	600 468	89,46	70 773	10,54	268	0,72	51	4 102	1,24	5,43	
2015	733 054	480 260	75 259	41 970	0	1 615	6 560	1 100	605 149	82,37	127 905	17,45	268	1,31	31	4 122	0,75	4,91	
2016	701 436	510 769	78 342	50 353	357	0	6 238	1 200	647 259	92,28	54 177	7,72	245	0,61	66	4 149	1,59	5,71	
2017	756 762	495 531	108 916	64 947	0	1 651	4 485	1 400	675 279	89,04	81 483	10,77	245	0,91	47	4 166	1,13	5,54	
2018	750 072	514 170	83 293	47 364	0	1 910	4 261	1 400	650 488	86,50	99 584	13,28	245	1,11	50	4 193	1,19	5,75	
2019	707 770	568 080	14 987	29 351	0	1 760	4 396	1 800	618 614	87,19	89 156	12,60	266	0,92	47	4 831	0,97	5,85	
2020	726 382	584 220	15 456	26 281	0	147	4 216	3 400	633 573	87,21	92 809	12,78	267	0,95	71	4 856	1,46	5,99	
2021	700 250	631 362	12 840	27 929	0	264	5 268	2 400	639 030	91,22	61 220	8,74	265	0,63	105	4 878	2,15	6,11	

Les données ci-dessous ont été obtenues par le biais de la télégestion. Les calculs des volumes pompés nets comptabilisés ont été réalisés grâce aux indices des compteurs.

Le **volume d'eau pompé** est de **700 250 m<sup>3</sup>**

Le **volume consommé** est de **590 593 m<sup>3</sup>**. Il s'agit des abonnés domestiques, industriels et agricoles du syndicat.

Le **volume vendu** à Montdidier et Verpillères est de **40 769 m<sup>3</sup>**. Ce volume est déterminé par un compteur placé sur les interconnexions.

Le **volume échangé** au Santerre fait apparaître un reliquat de **264 m<sup>3</sup>** pour cette année.

a) [Le volume mis en distribution \(volume introduit dans le réseau d'eau potable\)](#)

**Volume distribué = Volume vendu + Volume importé + volume exporté + fuite (Art 9) + m<sup>3</sup> de service**

**Volume produit** : volume issu des ouvrages de production d'eau potable

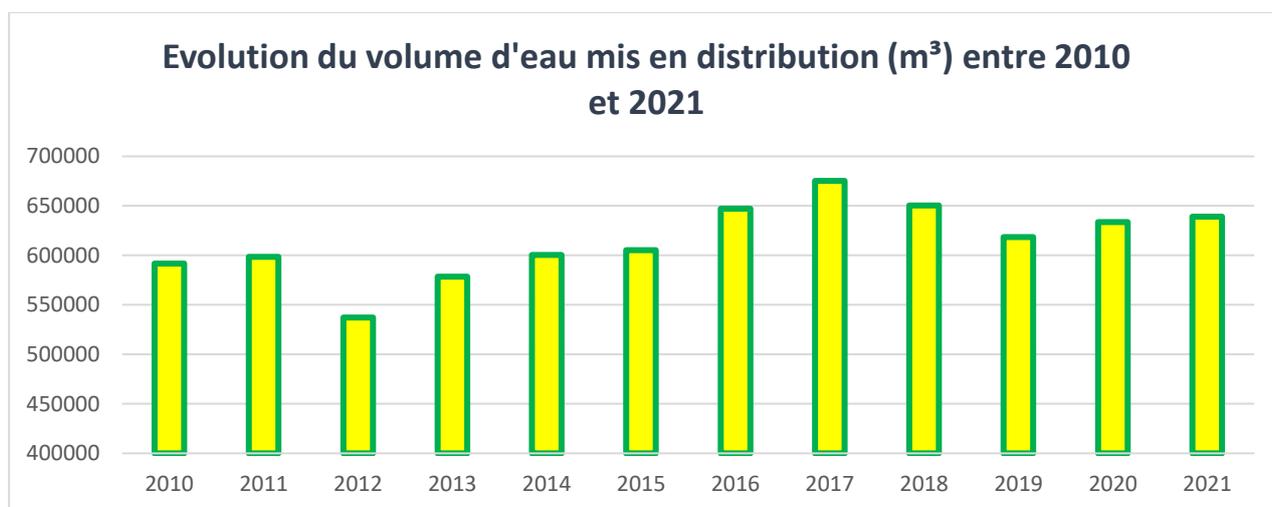
**Volume importé** : volume d'eau potable provenant d'un service extérieur

**Volume exporté** : volume d'eau potable livré à un autre service extérieur

**Volume fuite** : (Code général des collectivités territoriales – Article L2224-12-4 modifié par la Loi n°2012-525 du 17 mai 2011 Art2)

**Volume m<sup>3</sup> de service** : volume d'eau potable utilisé pour le nettoyage de réservoir, les purges et les essais de poteaux incendie.

b) [Evolution du volume mis en distribution de 2010 à 2021](#)



c) [Les volumes consommés non comptés](#)

Ces volumes comprennent :

- **Les usages collectifs** : arrosage, nettoyage des rues, bâtiments communaux...
- **Les besoins du service d'eaux** : nettoyage des réservoirs, les purges et vidanges de réseau. Les bouts de conduite en antenne doivent être purgés périodiquement pour éviter que l'eau ne devienne stagnante. Les installations comme les réservoirs, bêche de reprise doivent être vidangées et nettoyées pour enlever les dépôts.
- **La défense à incendie** : les volumes d'eau nécessaires aux pompiers pour lutter contre les incendies.
- **Les robinets flotteurs** : il se grippe occasionnellement ce qui entraîne une fermeture défectueuse et permettant à l'eau de continuer à s'écouler. Cette eau passe alors par le trop-plein du réservoir. Une perte d'eau est provoquée, la télégestion prévient les agents si un niveau est anormal.
- **Les fuites sur le réseau** : petites fuites ou bien de casses sur les conduites d'alimentation du réseau.

#### d) Les volumes consommés comptabilisés

Ces volumes résultent de la lecture des appareils de comptage installés sur les branchements des usagers :

- Des **abonnés domestiques** : la relève des compteurs est réalisée deux fois par an
- Des **gros consommateurs** : DAILYCER à Faverolles, les agriculteurs, services municipaux...

### Evolution du niveau des nappes souterraines

L'eau souterraine de la nappe est de très bonne qualité. (Annexe 1 : taux de nitrates dans la nappe). L'ARS (Agence Régionale de la Santé) contrôle régulièrement cette eau. Rien n'est ajouté à l'eau de la nappe mis à part une injection de chlore gazeux à raison de 30mg/l prévue par le plan Vigipirate. En 2012 l'ARS a lancé une campagne d'analyses concernant les perchlorates, ceux-ci étaient à 12.5µg/l. En fin d'année 2021, le taux est passé à 9µg/l.

## OUVRAGES DE STOCKAGE ET DE SURPRESSION

### Réservoirs d'eau potable

L'eau traitée est transférée vers les trois réservoirs de stockage par le biais de trois conduites de refoulement de diamètre :

- DN 300 et 250 vers le réservoir du Quesnoy, (ce réservoir échange avec le réservoir d'Etelfay).
- DN 200 X 2 vers le réservoir d'Etelfay
- DN 150 vers le réservoir de Rollot alimenté par le réservoir d'Etelfay

L'eau appartenant au syndicat est envoyée jusqu'aux réservoirs.

#### Tableau des caractéristiques des réservoirs présents sur le secteur de Guerbigny

<p>Réservoir du Quesnoy</p> 	<p><b>Capacité</b> :600 m3</p> <p><b>Côtes altimétriques (m) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>-Radier 116.18 m</li><li>-Trop plein 120.95 m</li></ul>
<p>Réservoir sur tour d'Etelfay</p> 	<p><b>Capacité</b> :600 m3</p> <p><b>Côtes altimétriques (m) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>-Radier 122.00 m</li><li>-Trop plein 126.50 m</li></ul>

<p>Réservoir semi-enterré d'Etelfay</p> 	<p><b>Capacité</b> :2x400 m3</p> <p><b>Côtes altimétriques (m) :</b></p> <p>-Radier 104.80 m</p> <p>-Trop plein 109.80 m</p>
<p>Réservoir de Rollot</p> 	<p><b>Capacité</b> :200 m3</p> <p><b>Côtes altimétriques (m) :</b></p> <p>-Radier 133.57 m</p> <p>-Trop plein 137.52 m</p>
<p>Réservoir d'Amy</p> 	<p><b>Capacité</b> :200 m3</p> <p><b>Côtes altimétriques (m) :</b></p> <p>-Radier 177.00 m</p> <p>-Trop plein 122.00 m</p>
<p>Réservoir de Margny-aux-Cerises</p> 	<p><b>Capacité</b> :150 m3</p> <p><b>Côtes altimétriques (m) :</b></p> <p>-Radier 105.00 m</p> <p>-Trop plein 108.00 m</p>

## Télégestion, sectorisation, SIG

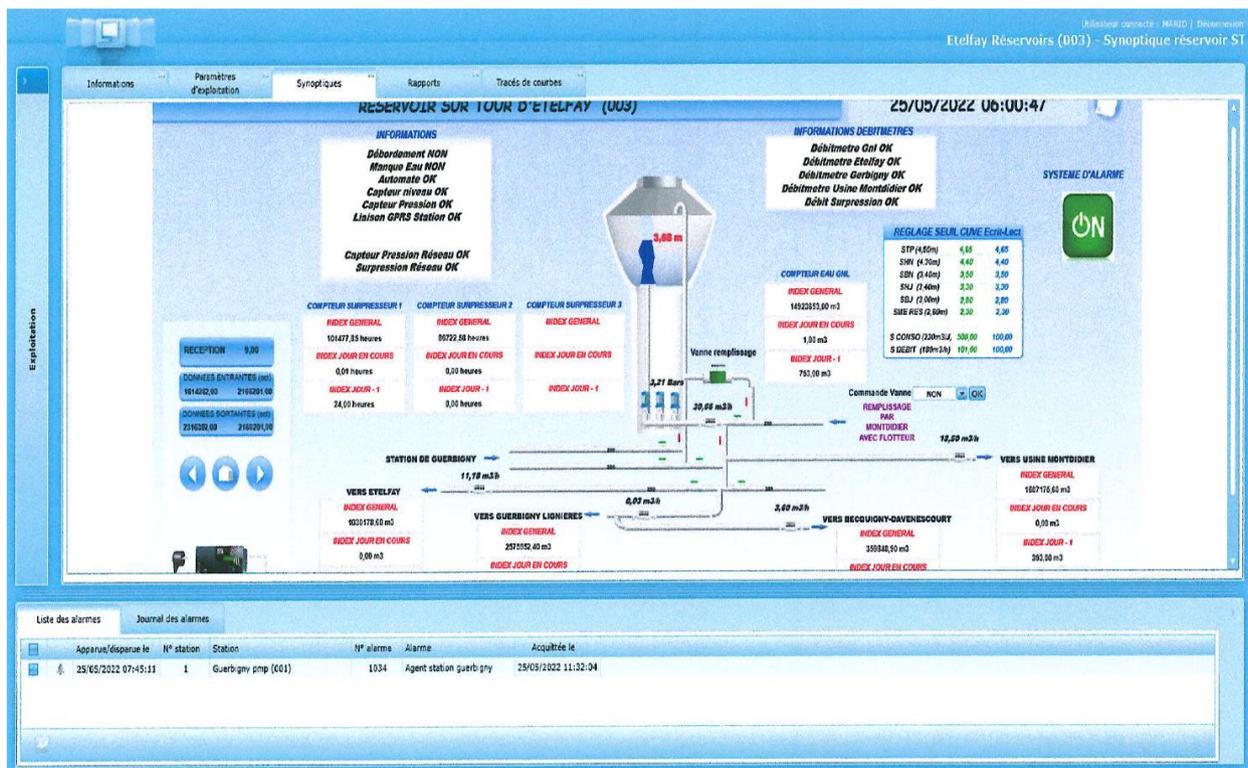
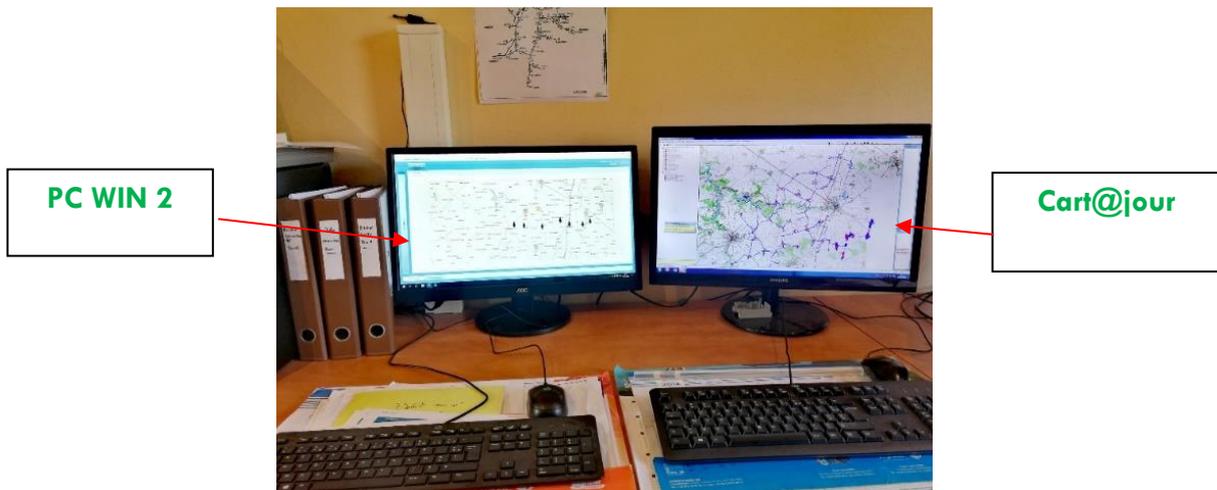
### Télégestion

Le système de télésurveillance permet de gérer à distance l'ensemble des sites via un ordinateur au syndicat et/ou au domicile des différents techniciens. Il permet :

- La surveillance des niveaux des réservoirs
- La surveillance des stations de pompes : pression, débit, alimentation électrique...
- Les transmissions des défauts et alarmes aux agents d'astreinte.

Le système fonctionne à partir de liaison radio et lignes téléphoniques.

L'ensemble des sites est donc contrôlé par télégestion, cependant il faut toujours intervenir régulièrement sur les stabilisateurs, afin de s'assurer de leur bon fonctionnement.



### Sectorisation

La sectorisation consiste en la découpe permanente (cas du diagnostic permanent) ou temporaire (cas de du diagnostic ponctuel) d'un réseau en différents sous-réseaux pour lesquels les volumes mis en distribution et/ou les débits sont suivis en permanence ou de façon temporaire.

Les informations recueillies en sectorisation pourront :

- \* Permettre le diagnostic volumique de chaque secteur (volumes introduits, volumes perdus...)
- \* Permettre de classe les secteurs suivant leur niveau de perte et participer à la hiérarchisation des actions de diagnostic fin et de recherche de fuite.
- \* Compléter la connaissance du réseau.

Chaque UDI dispose actuellement de différents compteurs (mise en distribution et/ou de sectorisation).

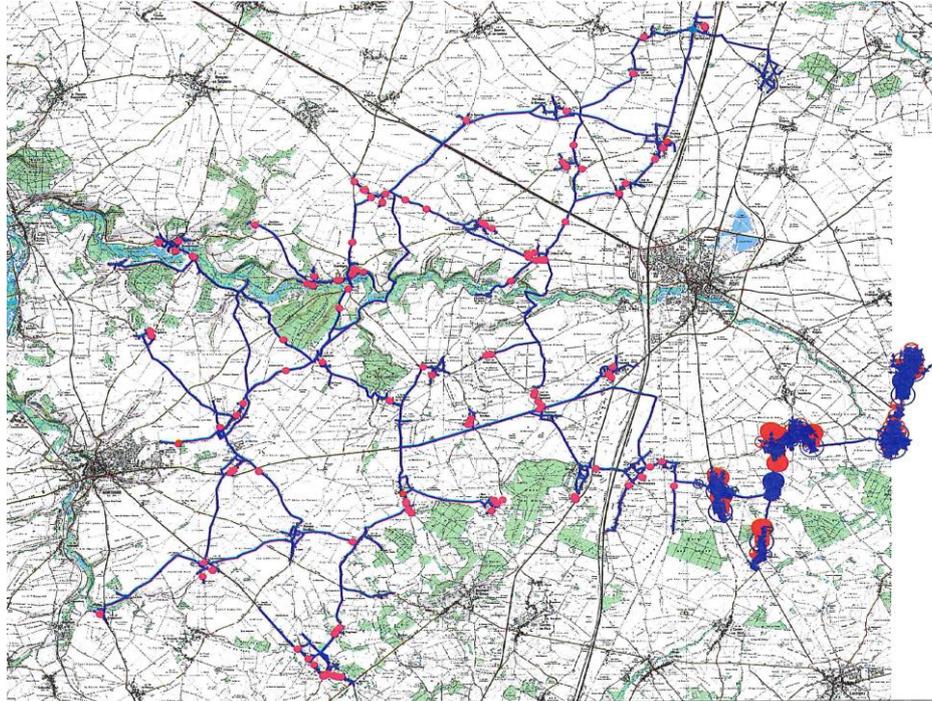
Des compteurs ont été installés et équipés de postes locaux permettant l'envoi quotidien des relevés. Ces données sont centralisées sur un logiciel spécifique et l'analyse des résultats permet de déterminer la localisation précise des fuites sur le réseau.

La pose de compteurs supplémentaires va permettre de modéliser le fonctionnement du réseau d'eau potable sur un logiciel dédié.

### Cartographie, système d'information géographique (SIG)

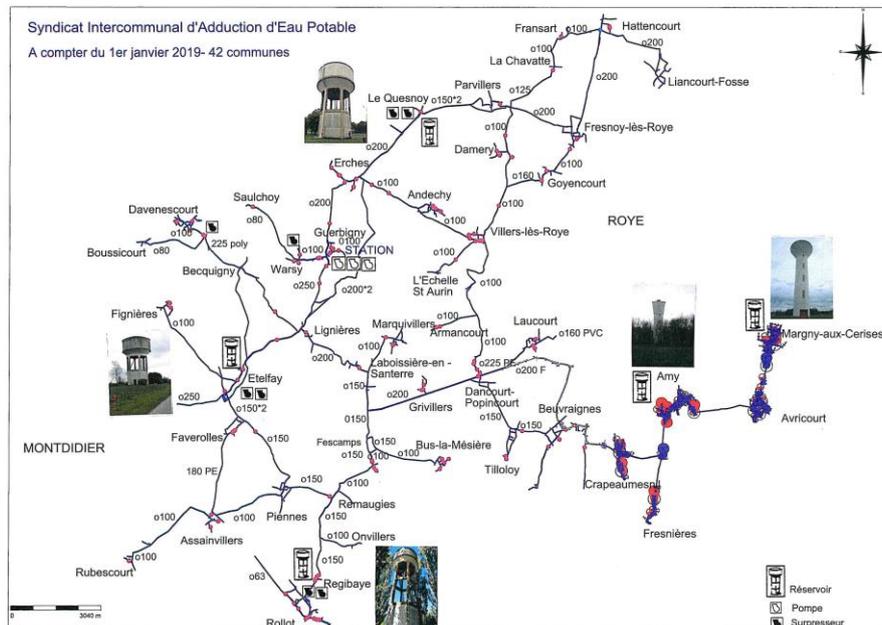
Le SIAEP de Guerbigny s'est doté d'un outil cartographique dès la création de la régie en juillet 2015.

Le logiciel utilisé est cart@jour.



## Réseaux et interconnexions

Les réseaux de distribution du SIAEP de Guerbigny sont référencés par rapport aux stations de pompages



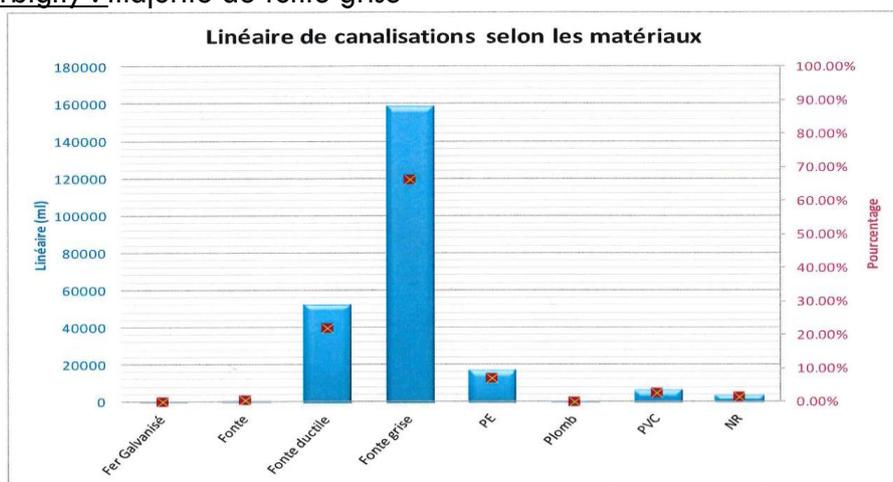
Le S.I.A.E.P est interconnecté à quatre autres collectivités :

- La **Ville de Montdidier**, à qui il vend environ 80 m<sup>3</sup> d'eau par jour
- Le **S.I.E.P du Santerre**, avec qui il échange 110 m<sup>3</sup> d'eau par jour.
- La **Ville de Roye**, avec qui il a été réalisé une interconnexion pour assurer une sécurité réciproque.
- La commune de **Verpillères**, à qui il vend environ 40m<sup>3</sup> d'eau par jour

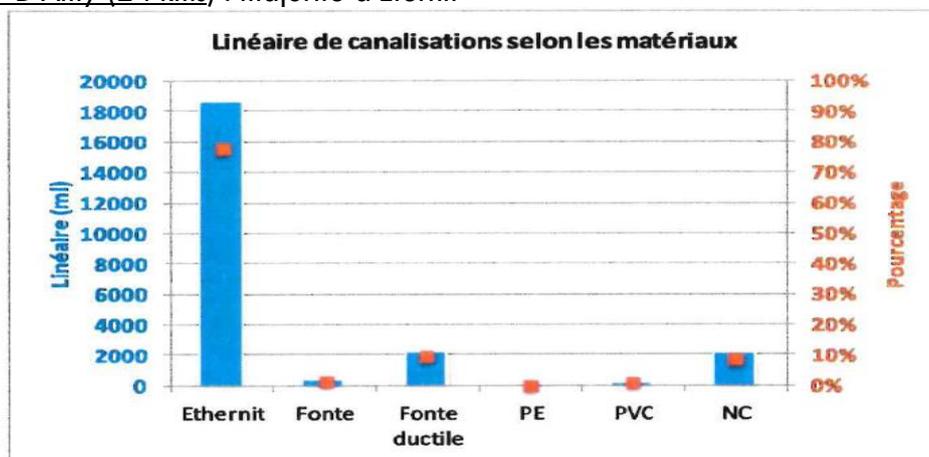
## Caractéristiques des réseaux et performances

### Linéaire du réseau par nature

SIAEP de Guerbigny : majorité de fonte grise



Ancien SIAEP D'Amy (24 kms) : majorité d'Eternit



## Compteurs de distribution

Afin de déterminer et facturer les volumes distribués aux abonnés, 4 878 compteurs ont été installés.

Diamètre	Nombre de compteurs
15	4303
20	369
25	62
30	81
40	59
60	1
100	3
<b>TOTAL</b>	<b>4878</b>

### Renouvellement de compteurs

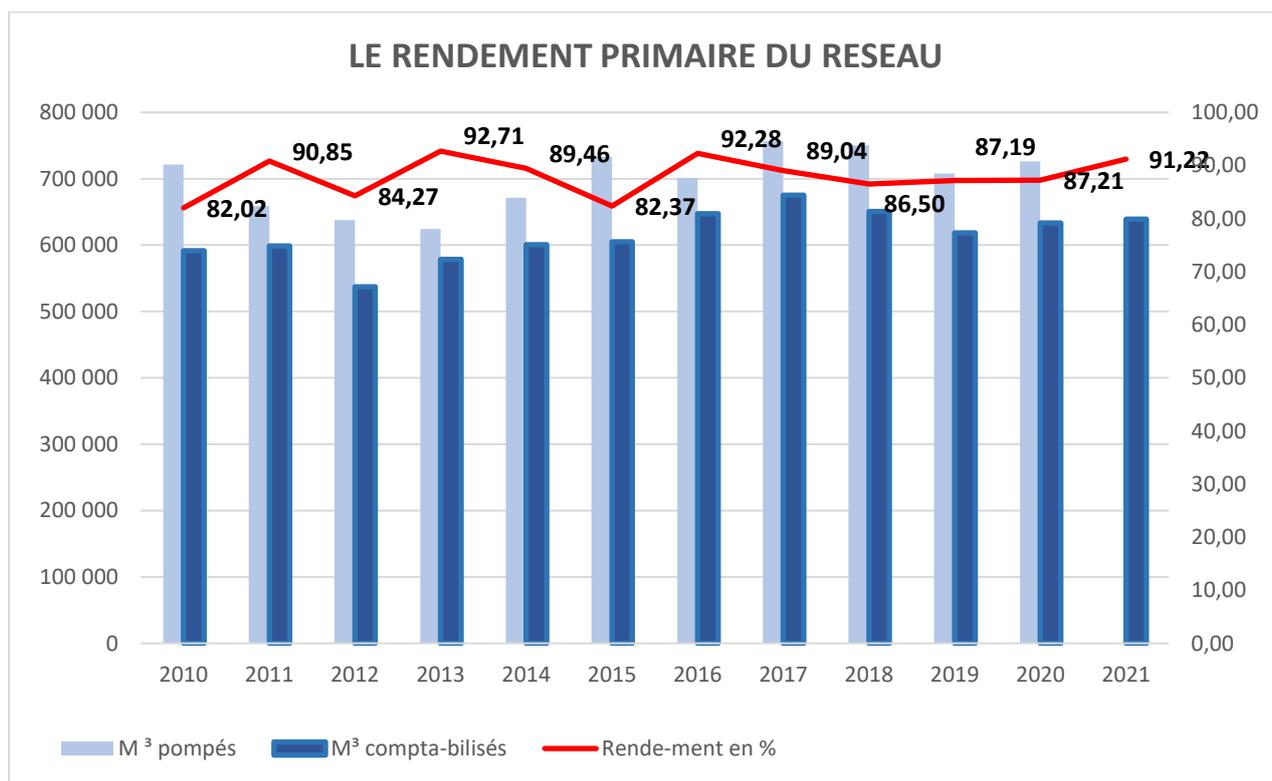
En 2021, 33 compteurs ont été renouvelés par les services du SIAEP de Guerbigny et 53 par l'entreprise EHTP.

Diamètre	Nombre de compteurs (SIAEP)	Nombre de compteurs (EHTP)
15	23	53
20	2	0
25-30-40	6	0
100	2	0
<b>TOTAL</b>	<b>33</b>	<b>53</b>

### Le rendement primaire du réseau

Plusieurs facteurs tels que les volumes prélevés hors comptage, les valeurs faussées par les vieux compteurs ou encore les erreurs de relevés de compteur ou les fuites rendent le calcul du rendement exact difficile à établir.

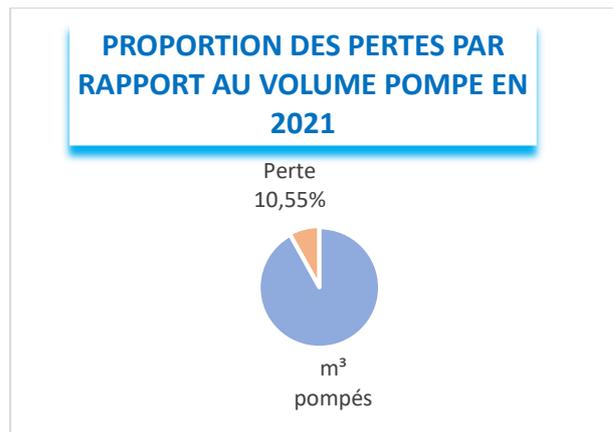
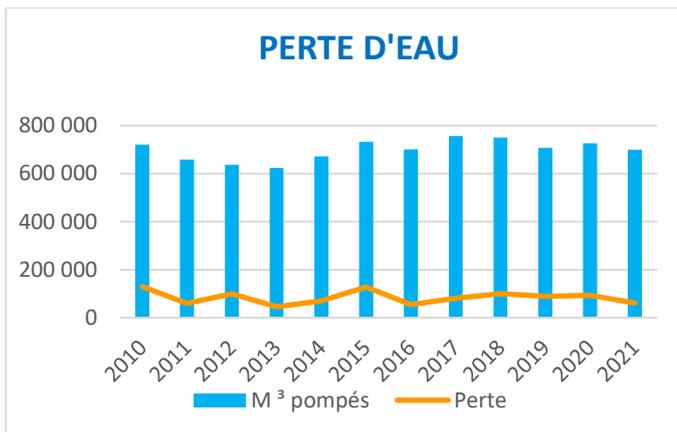
$$\text{Rendement primaire} = \text{Volume comptabilisé ou facturé} / \text{Volume pompé} \times 100$$



### Pertes d'eau

C'est la différence entre le volume d'eau pompé et le volume utilisé sur le réseau :

$$\text{Pertes} = \text{Volume d'eau pompé} - \text{volume d'eau comptabilisé}$$



#### D'où proviennent les pertes ?.....Éléments de réponse.

- **Les défauts de comptage :** ce sont les erreurs entre le volume relevé et le volume qui a réellement transité par l'appareil de comptage. On a distingué au syndicat les dérives des compteurs où on observe en général un sous comptage des compteurs avec le temps.
- Il faut prendre en compte les **défauts d'enregistrement des compteurs**, on peut estimer à 6 % ou 10 % les pertes d'eau dues à ces défauts de compteurs dans un réseau où l'entretien des compteurs est correctement exécuté. Il est souhaitable que les mécanismes de compteurs soient systématiquement remplacés tous les quinze ans.
- **Les erreurs de lecture :** les compteurs bloqués ou faussés ou les appareils surdimensionnés, voir mal installés. Dans ces circonstances l'insensibilité aux petits débits peut entraîner une sous-estimation des volumes consommés, surtout pour les « compteurs de gros diamètres ».
- **Les gaspillages :** il s'agit de volumes perdus suite à un dysfonctionnement du service ou à une erreur d'exploitation. Il peut arriver que des agents ou des entreprises de TP rompent des canalisations en terrassant.
- **Les consommations sans comptage :** au syndicat la défense incendie est la principale consommation sans comptage avec la grivèlerie.
- **Les besoins du service d'eaux :** les purges du réseau, le nettoyage de réservoirs en font parties. Ces volumes sont également considérés comme des consommations sans comptage. L'exploitant de Guerbigny estime ces volumes afin d'appréhender au plus juste les pertes.
- **Les fuites :** au sein du syndicat de Guerbigny, les fuites proviennent d'une mauvaise étanchéité des canalisations, des joints de vannes mais le plus souvent des branchements

## Indices linéaires

### a) L'indice linéaire de pertes

Le rendement n'est pas toujours un indicateur pertinent pour apprécier l'état d'un réseau. Cet indice prend en compte les paramètres d'investissement à réaliser (renouvellement du réseau et mise en place de moyens complémentaires d'aide à la gestion) et coûts d'exploitation.

Après avoir quantifié les pertes du réseau, le calcul de l'indice précise le nombre de mètres cubes perdus par kilomètre et par an. Dans ce calcul les volumes utilisés non comptabilisés ne sont pas pris en considération.

$$\text{Indice (en m}^3/\text{j/km)} = \text{Pertes} / \text{Nombre de kilomètres de conduites} / 365$$

Valeurs de référence de l'indice linéaire de pertes primaires (calculé hors branchement)

Indice de perte (m <sup>3</sup> /jr/km)	Réseau rural	Réseau intermédiaire	Réseau urbain
BON	<1.5	<3	<7
ACCEPTABLE	1.5 à 2.5	3 à 5	7 à 10
MEDIOCRE	2.5 à 4	5 à 8	10 à 15
MAUVAIS	>4	>8	>15

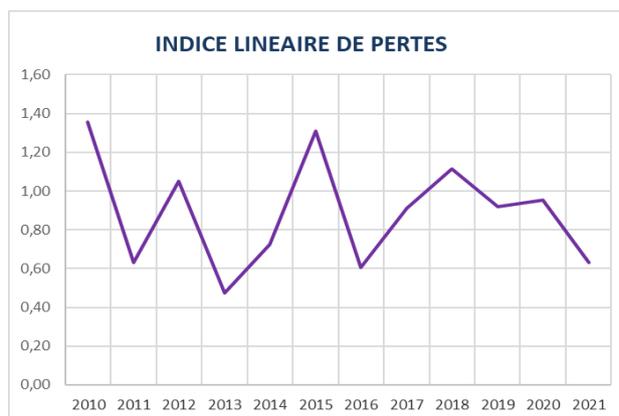


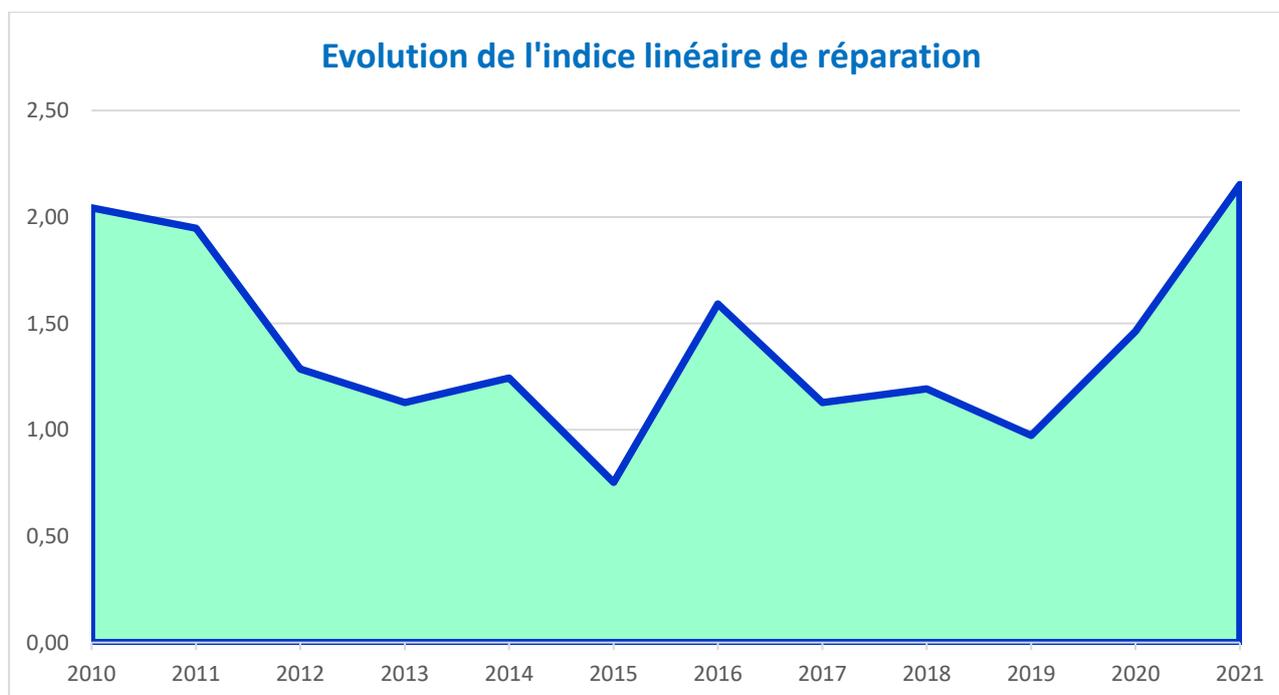
Figure 1: Tableau de référence des pertes linéaire de réseaux // [Source](#) : Agence de l'eau

D'après ce tableau de l'Agence de l'eau ; la valeur guide d'indice à suivre pour un réseau en milieu rural est d'au maximum 2,5 m<sup>3</sup>/i/Km. Depuis 2007 et jusqu'à aujourd'hui l'état du réseau s'est amélioré, avec un indice qui est passé de 2.43 m<sup>3</sup>/i/Km à 0.63 m<sup>3</sup>/i/Km en 2021.

#### b) Indice de réparation

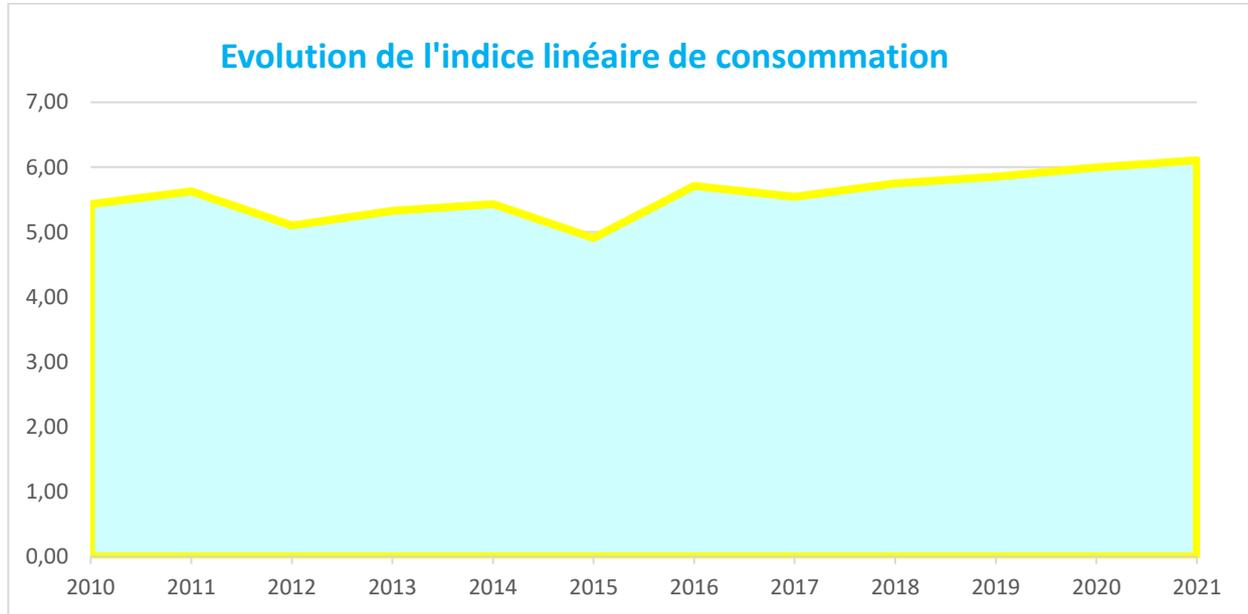
C'est le rapport entre le nombre de fuites réparées annuellement et les branchements des abonnés.

$$\text{ILR} = \text{Nombre de fuites réparées annuellement} \times 100 / 4878 \text{ branchements } 2021$$



c) Indice linéaire de consommation

$$\text{Indice linéaire de consommation} = \text{Volume consommé} / \text{KM de réseau} / 365$$



Indice linéaire de conso (ILC) (m³/jr/km)	Réseau en milieu rural	Réseau en milieu « semi-rural »	Réseau en milieu urbain
Valeur acceptable	<10	Entre 10 et 30	>30

Tableau des valeurs acceptable pour les différents types de réseaux - Source : Agence de l'eau

**Remarque** : l'indice de consommation du S.I.A.E.P a toujours eu une valeur acceptable. Cet indice tend à baisser au fil des années car les abonnés font de plus en plus attention à leur consommation d'eau.

# LA QUALITE DE L'EAU

## Rappel des lois

En France, une eau « propre à la consommation humaine », doit respecter 54 critères de qualité. L'exigence de cette réglementation vise à garantir la qualité microbiologique, physico-chimique et gustative de l'eau.

La réglementation française s'appuie sur les exigences minimums fixées par la **Directive européenne n°98-83/CE du 3 novembre 1998** « relative à la qualité des eaux destinés à la consommation humaine », elle-même basée sur les recommandations de l'**Organisation Mondiale de la Santé (OMS)**.

Ces exigences ont été transposées en droit Français dans le **Code de la Santé Publique aux articles R. 1321-1 à R. 1321-63** (modifié par le décret n°2007-49 du 11 janvier 2007 et l'arrêté du 09 décembre 2015) puis appliqué par le **décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001** (consolidé par les décrets n°2003-461 et n°2003-462 du 21 mai 2003).

Le contrôle de la conformité et les conditions d'information sur la qualité de l'eau distribuée en vue de la consommation humaine sont régis par :

✦ **Le Code de la Santé Publique, le Code des Collectivités Territoriales et le Code de l'Environnement.**

✦ **La loi n°92-3 du 3 janvier 1992** « sur l'eau », **la loi n°2004-806 du 9 août 2004** « relative à la politique de santé publique », **la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006** « sur l'eau et les milieux aquatiques », **la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010** « portant l'engagement national pour l'environnement ».

✦ **Le décret n°2000-318 du 7 avril 2000** « relatif à la partie Réglementaire du code général des collectivités territoriales ».

✦ **L'arrêté du 28 avril 2016** modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996 « relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées »; **l'arrêté du 23 septembre 2016** modifiant l'arrêté du 19 mai 2011 « fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations qui valorisent le biogaz » et **l'arrêté du 21 janvier 2010** « modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution, pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique ».

Accessible à tous, l'eau du robinet satisfait plus de 8 500 personnes sur le territoire du S.I.A.E.P. Le bon état sanitaire de cette eau dépend de la qualité de la nappe souterraine et du bon déroulement de la chaîne de production. Depuis le point de captage, en passant par l'usine de potabilisation et le réseau de distribution jusqu'aux robinets.

Afin de préserver la qualité de l'eau, trois mesures sont mises en place : la protection de la ressource en eau grâce aux périmètres de protection, un traitement par chloration et un entretien des réseaux. Des contrôles réalisés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le responsable de la distribution d'eau permettent de vérifier l'efficacité de ces dispositifs.

## Les normes

Une eau est potable quand elle respecte quelques paramètres : physico-chimique, substances toxiques et indésirables.

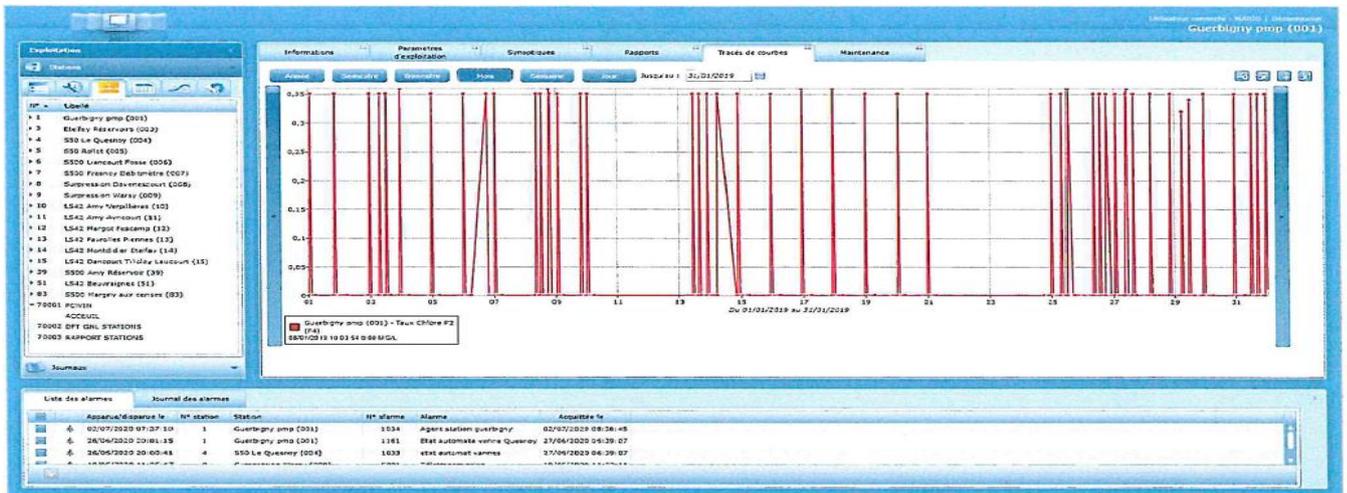
<b>Paramètres physico-chimiques</b>	
Paramètres	Normes européennes
Aluminium (Al 3+) en mg/L	max 0.2
Chlorures (Cl -) en mg/L	max 200
Magnésium (Mg 2+) en mg/L	max 50
pH	de 6.5 à 9
Potassium (K=) en mg/L	max 12
Sodium (Na+) en mg/L	max 150
Sulfates (S O-) en mg/L	max 250
<b>Substances toxiques</b>	
Arsenic (As) en µgr/L	max 10
Cadmium (Cd 2+) en µgr/L	max 5
Chrome soluble (Cr) en µgr/L	max 50
Cyanures (Cn -) en mg/L	max 0.05
Mercure (Hg) en µgr/L	max 1
Nickel (Ni) en µgr/L	max 50
Phosphore (P) en mg/L	max 5
Plomb 5Pb) en µgr/L	max 50

<b>Substances indésirables</b>	
Ammonium (NH4+) en mg/L	max 0.5
Argent (Ag +) en µgr/L	max 10
Cuivre soluble (Cu) en mg/L	max 1
Fer soluble (Fe) en mg/L	max 0.2
Fluorures (F -) en mg/L	max 1.5
Manganèse (Mn) en mg/L	max 0.05
Nitrates (NO 3-) en mg/L	max 50
Nitrites (NO 2-) en mg/L	max 0.1
Oxydabilité (O2 au KMnO4) en mg/L	max 5
Zinc (Zn 2+) en mg/L	max 5

### Tableaux des normes concernant l'eau potable.

Source Internet : <http://www.conseils-infos-batiment.fr/plomberie/traitement-eau.php>

Des fiches d'analyses d'eau du secteur de Guerbigny se trouvent à la fin de ce rapport.



## ABONNES ET FACTURATION

### Population desservie

Amy	392	Dancourt Popinc.	145	Grivillers	77	Parvillers Le Quesnoy	251
Andechy	260	Davenescourt	545	Guerbigny	291	Piennes Onvillers	364
Armancourt	23	Erches	182	Hattencourt	292	Remaugies	120
Assainvillers	125	Etelfay	397	L'Echelle St Aurin	54	Rollot	754
Avricourt	254	Faverolles	157	La Chavatte	75	Rubescourt	143
Becquigny	113	Fescamps	150	Laboissière en Stre	157	Saulchoy	53
Beuvraignes	866	Fignièrès	153	Laucourt	181	Tilloloy	354
Boussicourt	84	Fransart	158	Liancourt-Fosse	292	Villers-lès-Roye	271
Bus-la-Mesière	167	Fresnières	164	Lignièrès-lès-Roye	137	Warsy	130
Crapeaumesnil	201	Fresnoy-lès-Roye	304	Margny-aux-cerises	255		
Damery	245	Goyencourt	96	Marquivillers	162		

### Détail des abonnés

Au 31/12/2021, le service public d'eau potable dessert : **4 878** abonnés.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'abonnés	4 155	4 176	4 198	4 835	4 852	4878

Le SIAEP de Guerbigny s'étend sur un vaste territoire essentiellement rural.

### Tarification de l'eau

#### Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc...).

Le Comité Syndical fixe chaque année le montant de la part fixe (abonnement) et de la part consommation (prix au m<sup>3</sup>).

#### Décomposition du prix de l'eau

L'abonnement :

ABONNEMENTS ANNUELS (en € HT) - 2021	
Compteur Ø 15 mm	25.60
Compteur Ø 25-30mm	42.00
Compteur Ø 40 mm et +	52.60

#### La part consommation

Prix du service de l'eau facturé selon la consommation en m<sup>3</sup>

Cette partie indique l'augmentation du prix de l'eau entre les années 2010 et 2020

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Prix de l'eau	0.925	0.925	0.925	0.925	1.07	1.07	1.19	1.19	1.19	1.23	1.23	1.34

Actuellement le prix de l'eau s'établit à 1.34€ par m<sup>3</sup>. Le tableau ci-dessus expose l'augmentation constante du prix de l'eau durant ces dix dernières années. Il y a cela une raison essentielle : l'eau est une ressource de plus en plus rare et le S.I.A.E.P se doit de la préserver et de la protéger. Il faut par ailleurs supporter l'augmentation du coût de production.

### Redevances de l'agence de l'eau :

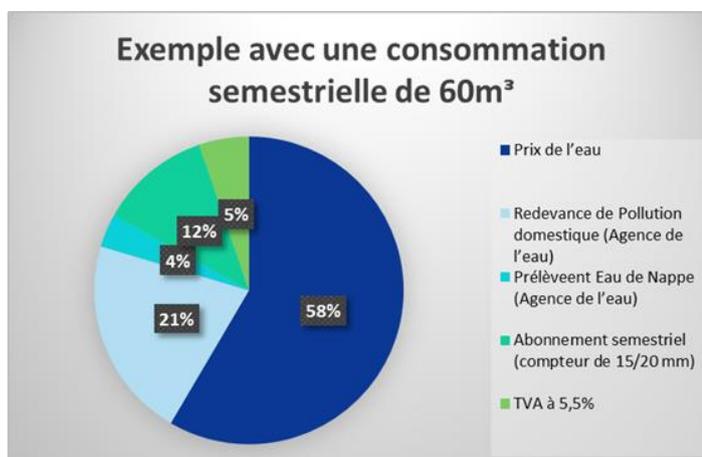
L'Agence de l'Eau est un établissement public. Sa mission est de coordonner la préservation et l'utilisation des ressources en eau. Elle aide financièrement les collectivités locales à s'équiper. Elle perçoit auprès des abonnés :

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Redevance de Pollution domestique	0.195	0.268	0.350	0.362	0.388	0.388	0.388	0.388	0.388	0.350	0.350	0.350

FACTURE POUR 120 m <sup>3</sup> (en €/m <sup>3</sup> )	
2021	
<b>Abonnement Annuel</b>	
Compteur 15mm	25.60
<b>Consommation</b>	
Consommation 120 m <sup>3</sup>	160.80
Prix moyen du m <sup>3</sup> HT Hors redevances	1.55
Facture Eau Potable HT Hors Redevances	186.40
Facture Eau Potable TTC Hors Redevances	196.65
<b>Prix moyen du m<sup>3</sup> TTC hors redevances</b>	<b>1.64</b>
<b>Agence de l'Eau</b>	
Redevance Prélèvement	8.40
Redevance Pollution	42.00
Facture Eau Potable HT	236.80
TVA	13.02
<b>Facture Eau Potable TTC</b>	<b>249.82</b>
<b>Prix moyen du m<sup>3</sup> TTC</b>	<b>2.08</b>



LA CONSOMMATION MOYENNE ANNUELLE POUR UNE FAMILLE DE 4 PERSONNES EST DE 120M<sup>3</sup>

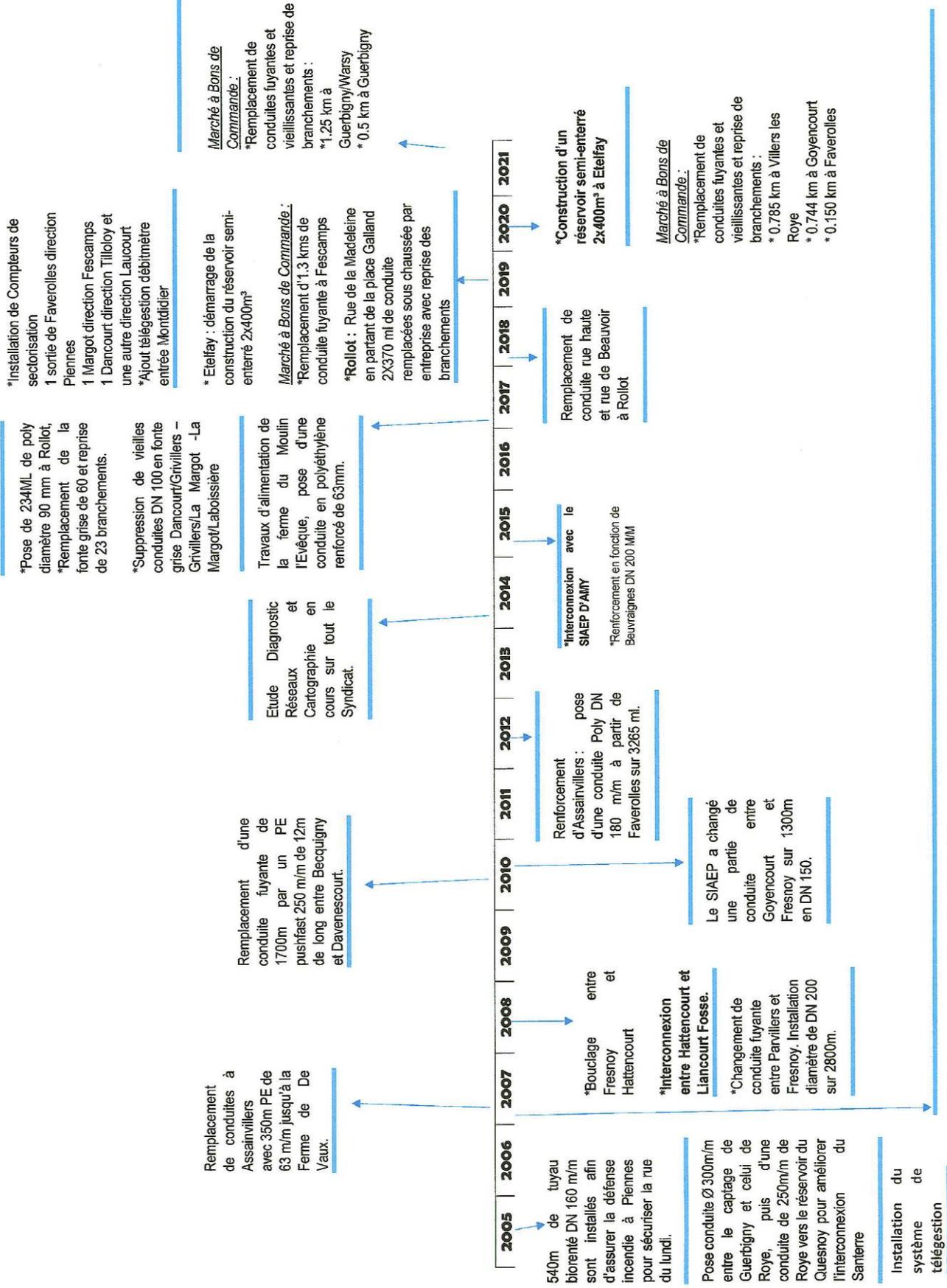


## DEPENSES ET TRAVAUX



REALISATION	
22	Branchements neufs de 15/20 mm
1	Branchement neuf de 30 mm
5	Modifications de branchements non payantes
2	Modifications de branchements payantes
RENOUVELLEMENT DE COMPTEURS	
23	Compteurs de 15 mm
2	Compteurs de 20 mm
6	Compteurs de 25-30-40 mm
2	Poses de compteurs 100 mm (Dailycer)
REPARATION DE FUITES	
19	Fuites sur conduites
1	Fuite sur poteau incendie
85	Fuites sur branchements (joints, plomb, robinet avant compteur ou de prise en charge, raccords, remise en place bouche à clé)
REPLACEMENT	
7	Purges (remise en état)
5	Ventouses
3	Vannes
AJOUT	
1	Purge
5	Bouches ou poteaux incendie
POSE (par entreprise)	
1180	ML de conduite (Guerbigny-Warsy)
SUPPRESSION DE CONDUITE	
Ø100 alimentant Banania et Dailycer	
RECHERCHE DE FUITES	
40	Jours consistant à la pose de sondes dans les bouches à clé et la corrélation.





## Prestations de contrôle des poteaux incendie

Le SIAEP de Guerbigny propose aux communes une prestation de contrôle des poteaux incendie.

Communes signataire de la convention de contrôle annuel ou biennuel de défense extérieure contre l'incendie.

Andechy	Etelfay	Laucourt
Armancourt	Faverolles	Liancourt-Fosse
Assainvillers	Fescamps	Lignièrès-lès-oye
Avricourt	Fransart	Margny-aux-Cerises
Becquigny	Fresnières	Parvillers -Le Quesnoy
Boussicourt	Fresnoy-lès-Roye	Piennes-Onvillers
Crapeaumesnil	Goyencourt	Remaugies
Damery	Guerbigny	Rollot
Dancourt Popincourt	Hattencourt	Rubescourt
Davenescourt	La Chavatte	Tilloloy
Erches	Laboissière en Santerre	Villers-lès-Roye
L'Échelle Saint-Aurin		



# PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE TRAVAUX

## Programme de travaux et schéma directeur

### Travaux réalisés en 2021

✓ **Guerbigny / Warsy (1100ML) :**

Remplacement des deux conduites (100mm et 60mm) par une 150 mm en fonte avec reprise des branchements

Coût : 239 730€ HT

✓ **Guebigny (rue du Mont – rue de la Récréance) 500 ML :**

Remplacement de la conduite DN60 mm en fonte grise

Coût : 130 000€ HT

✓ **Amy / Crapeaumesnil :**

Suppression de 1200 ML de conduite fibro ciment avec pose de stab et de compteur à l'entrée de Crapeaumesnil.

### Travaux prévus en 2022

✓ La réhabilitation du réservoir sur tour d'Etelfay de 600m<sup>3</sup>

Le coût pour cette réhabilitation était estimé et inscrit aux budgets antérieurs pour 500 000€.

#### Projet de travaux de renouvellement de conduites fuyantes et vieillissantes :

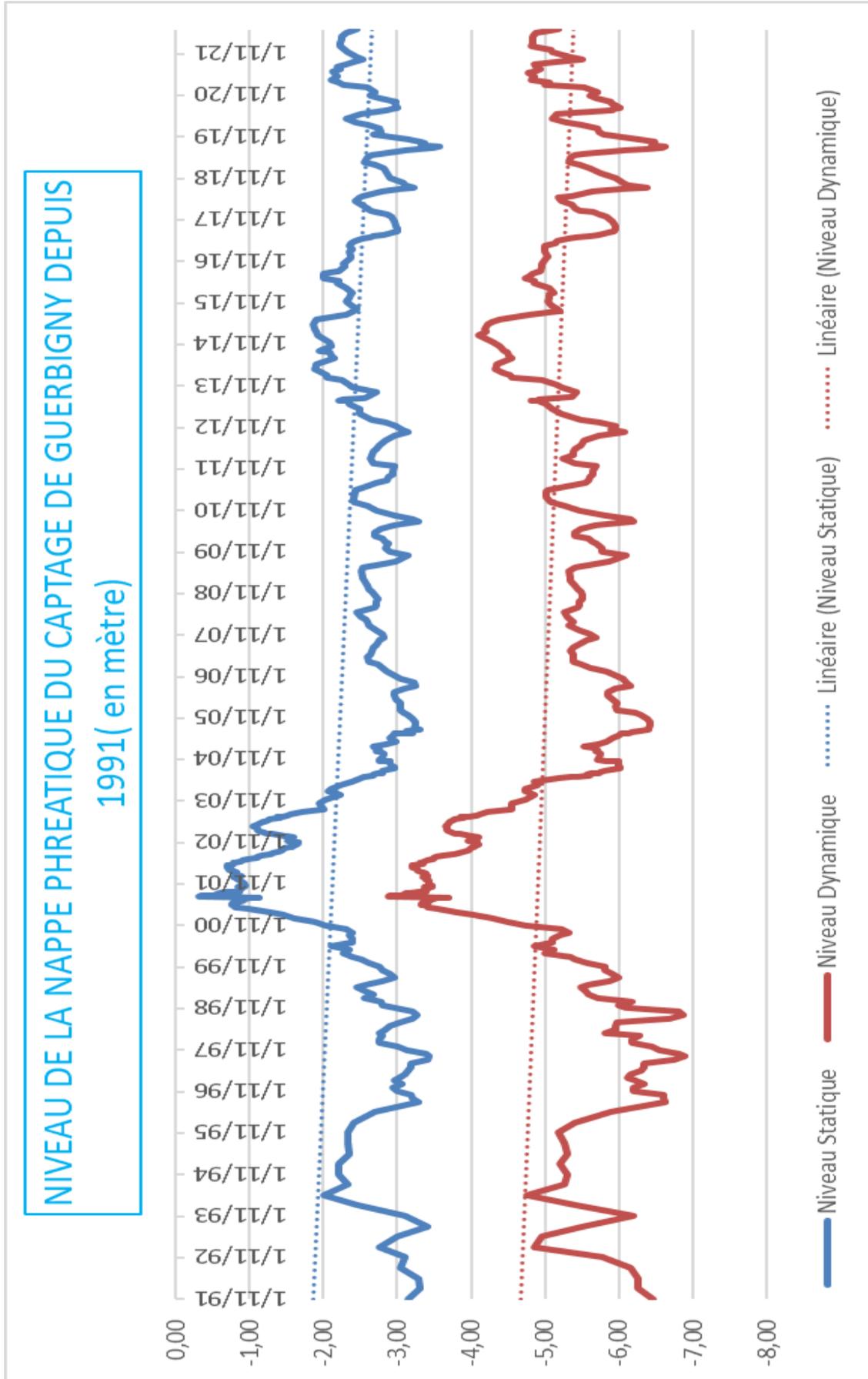
Désignation	ML de conduites renouvelés	Coût total estimé
<a href="#">Guebigny/Lignières</a> Remplacement de la conduite DN250 mm en fonte grise datant de 1921, par une conduite DN200 mm en fonte ductile.	2320	400 000,00 €
<a href="#">Davenescourt</a> (rue de la chaussée, grande rue, rue des payens et raccordement rue de Plessier / rue Saint Martin	1 500	381 000,00 €

### Travaux envisagés après 2022

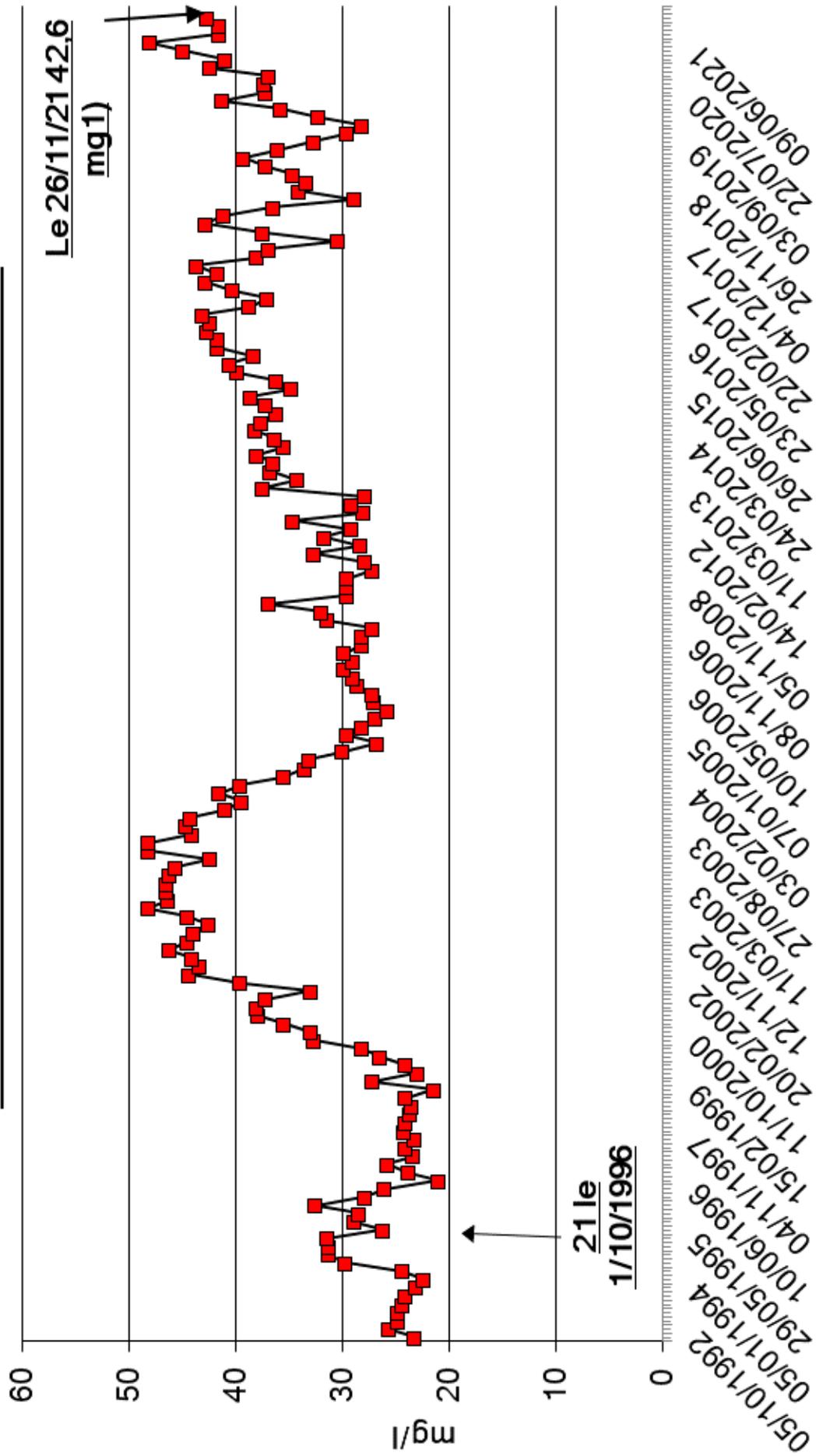
#### Projet de travaux de renouvellement de conduites fuyantes et vieillissantes :

Désignation	ML de conduites renouvelés	Coût total estimé
<a href="#">Villers-lès-Roye</a> (rue de Moreuil, grande rue et rue du sac)	1 350	390 150,00 €
<a href="#">Goyencourt/Fresnoy-lès-Roye</a>	1 240	325 000,00 €
<a href="#">Damery/Parvillers</a>	1 680	516 880,00 €
<a href="#">Faverolles</a>	837	270 000,00 €

# ANNEXES



# TAUX DE NITRATES DE 1992 à 2021



**Communes de :** Ancochy, Armancoeur, Assainvillers, Becquigny, Beauvignies, Boussicourt, Bus la Mesière, La Chevatte, Dameri, Dancourt-Popincourt, Davencourt, L'Échelle, Saint Aurin, Erches, Eteluy, Faverolles, Fescamp, Fignières, Fransant, Fresnoy les Roye, Goyencourt, Grivillers, Guerbigny, Hattencourt, Labossière en Saintere, Laucourt, Lignéres les Roye, Liencourt Fosse, Marquillivillers, Parvillers la Quenotte, Piennes Onvillers, Remauides, Rilot, Rubescourt, Tilloy, Villers les Rove, Warsy



**Exploitation du réseau**

Le réseau est exploité par le syndicat de GUERBIGNY.

**L'origine de l'eau**

Votre réseau est alimenté en eau potable par un captage situé sur la commune de GUERBIGNY.

**Le contrôle sanitaire**

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé. En 2020, 46 prélèvements ont été réalisés sur la station de traitement et sur le réseau de distribution.

**Astuces**

Après plusieurs jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la consommer.



**LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES**

**LA QUALITE BACTERIOLOGIQUE :** Elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

**LE CONTROLE SANITAIRE DES EAUX D'ALIMENTATION**

Le contrôle sanitaire est confié au service santé-environnement de l'Agence Régionale de Santé. Les analyses sont réalisées par des laboratoires agréés pour le contrôle sanitaire des eaux (le laboratoire Départemental d'analyses et de recherches de l'Aisne à Laon et le laboratoire CARSO à Lyon). Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis. Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement) et sur le réseau de distribution.

**LA DURETE:** La dureté représente le calcium et le magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé.

**RECOMMANDATIONS SANITAIRES**

**Pour préserver la qualité de votre eau :**

- ✓ Après quelques jours d'absence, purgez vos conduites avant consommation.
- ✓ Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, conservez la au froid, pas plus de 24h, dans un récipient fermé.
- ✓ Les traitements complémentaires (adoucisseurs, "purificateurs"...) sont sans intérêt pour la santé sur le réseau d'eau froide dangereux. Ils peuvent accélérer la dissolution des métaux, des conduites, ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré. Ils sont aussi déconseillés car participant à l'augmentation de la consommation journalière en sel. Ces éventuels traitements complémentaires sont à réserver exclusivement aux eaux chaudes sanitaires.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS...**

Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés à la Mairie de votre commune où ils sont affichés. Vous pouvez y consulter un rapport annuel détaillé établi chaque année par l'Agence Régionale de Santé. Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution d'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Elle peut être affichée dans les immeubles collectifs.

**LES NITRATES :** Le nitrate est un élément fertilisant présent naturellement dans les eaux ; les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources. Le respect de la valeur limite de 50 mg par litre pour les eaux de consommation permet d'assurer la protection des nourrissons et des femmes enceintes alimentés avec l'eau du robinet.

**LES PESTICIDES :** A l'état naturel, l'eau ne contient pas de pesticide. Les activités humaines sont responsables de la présence de ces composés qui, à une concentration dépassant la valeur sanitaire maximale fixée pour chaque molécule, sont suspects d'effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés durant toute une vie. Par précaution, la limite de qualité est inférieure à la valeur sanitaire maximale.

**LE FLUOR :** Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Une valeur limite réglementaire de 1,5 mg par litre a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés,...)

**Le plomb d'origine hydrique**

L'eau, à la sortie de l'usine de production, ne contient pas de plomb. Cependant, des branchements publics ou des canalisations d'immeubles anciens en plomb peuvent la dégrader au cours de son transport. Aussi est-il vivement conseillé de remplacer les anciennes conduites en plomb et en attendant, de laisser s'écouler l'eau avant de la consommer. Un recensement des branchements a été réalisé par le responsable de la distribution, les résultats sont mis à la disposition du public.

**Perchlorates :**

Les divers sels de perchlorates peuvent être utilisés dans de nombreuses applications industrielles et dans les domaines militaires et de l'aérospatial. Ils interfèrent avec le processus d'incorporation de l'iode par la thyroïde et peuvent induire une baisse de la synthèse des hormones thyroïdiennes. Ils ne sont ni cancérigènes ni mutagènes. Ils ont un effet biologique, mais pas d'effet clinique. Ils ne s'accroissent pas dans l'organisme et leurs effets sont réversibles.

<b>BACTERIOLOGIE</b>	Une recherche de bactéries pathogènes est effectuée. La présence de ces bactéries dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de distribution. <b>Résultats d'analyses : 100% des analyses sont conformes.</b>
<b>PESTICIDES</b>	Les pesticides sont des substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/l pour chaque molécule. En effet, même à très faible dose, les pesticides sont susceptibles d'avoir des effets sur la santé. <b>Des traces de pesticides ont été détectées sans dépasser la limite de qualité.</b> <b>Valeurs max :</b> atrazine : 0,021 µg/l, déséthyl atrazine : 0,023 µg/l
<b>NITRATES</b>	L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du lumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations, de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. La teneur à ne pas dépasser est de 50mg/L. <b>Teneur moyenne : 32 mg/L</b>
<b>DURETE (ou TH)</b>	La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F. <b>Teneur moyenne : 33,7 °F</b> <b>Eau très calcaire</b>
<b>FLUOR</b>	Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La valeur limite à ne pas dépasser est de 1,5 mg/L. <b>Teneur moyenne : 0,25 mg/L</b> <b>Eau peu fluorée</b>
<b>AUTRES PARAMETRES</b>	Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres du contrôle sanitaire sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...). Par contre une recherche supplémentaire a révélé une présence de perchlorates à un taux supérieur aux recommandations de l'ANSES dont les présentations sont rappelées ci-dessous. <b>Valeur trouvée: 18 µg/l</b>

**CONCLUSION SANITAIRE**

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

Toutefois en raison de la présence de perchlorates à votre ressource en concentration supérieure à 15 µg/l, l'ANSES préconise de ne pas préparer de biberons avec l'eau du robinet pour les nourrissons de moins de 6 mois et de ne pas consommer l'eau du robinet pour les femmes enceintes et allaitantes.

Consultez les résultats d'analyses d'eau en ligne : <https://solidaires.santite.fr/sante-et-environnement/eau/eau>



**Les adoucisseurs individuels**

Il est préférable de ne pas modifier la qualité de l'eau alimentant le robinet destiné à la boisson et à la préparation des repas.  
L'adoucisseur peut alimenter uniquement le réseau d'eau chaude.

**Astuces**

Après plusieurs jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la consommer.

**L'origine de l'eau**

Votre réseau est alimenté en eau potable à partir de forages situés sur la commune de Guerbigny (Somme).

**Le contrôle sanitaire**

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par L'Agence Régionale de Santé Hauts de France.  
En 2020, 13 prélèvements ont été réalisés sur la station de traitement et sur le réseau de distribution.

**LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES**

**LA QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport.  
Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

**LE CONTROLE SANITAIRE DES EAUX D'ALIMENTATION**

Le contrôle sanitaire est confié au service santé-environnement de la Délégation Territoriale de l'Oise.  
Les analyses sont réalisées par des laboratoires agréés pour le contrôle sanitaire des eaux (le laboratoire Départemental d'analyses et de recherches de l'Aisne à Laon et le laboratoire CARSO à Lyon).  
Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis. Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement) et sur le réseau de distribution.

**LES NITRATES** : Le nitrate est un élément fertilisant présent naturellement dans les eaux; les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources.  
Le respect de la valeur limite de 50 mg par litre pour les eaux de consommation permet d'assurer la protection des nourrissons et des femmes enceintes alimentés avec l'eau du robinet.

**LES PESTICIDES** : A l'état naturel, l'eau ne contient pas de pesticide. Les activités humaines sont responsables de la présence de ces composés qui à une concentration dépassant la valeur sanitaire maximale fixée pour chaque molécule, sont susceptibles d'effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés durant toute une vie. Par précaution, la limite de qualité est inférieure à la valeur sanitaire maximale.

**LE FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Une valeur réglementaire de 1,5 mg par litre a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (tracé sur l'émail des dents).  
Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés,...)

**RECOMMANDATIONS SANITAIRES**

**Pour préserver la qualité de votre eau :**

- ✓ après quelques jours d'absence, purgez vos conduites avant consommation
- ✓ consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, conservez la au froid, pas plus de 24h, dans un récipient fermé
- ✓ les traitements complémentaires (adoucisseurs individuels, "purificateurs",...) sont sans intérêt pour la santé sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation, voire même dangereux. Ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré. Ils sont aussi déconseillés car participant à l'augmentation de la consommation journalière en sel. Ces éventuels traitements complémentaires sont à réserver exclusivement aux eaux chaudes sanitaires.

**Le plomb d'origine hydrique**

L'eau, à la sortie de l'usine de production, ne contient pas de plomb. Cependant, des branchements publics ou des canalisations d'immeubles anciens en plomb peuvent la dégrader au cours de son transport.  
Aussi, est-il vivement conseillé de remplacer les anciennes conduites en plomb et, en attendant, de laisser s'écouler l'eau avant de la consommer.  
Le recensement des branchements a été réalisé par le responsable de la distribution, les résultats sont mis à la disposition du public.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS...**

Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés à la Mairie de votre commune où ils sont affichés. De même, vous pouvez y consulter un rapport annuel détaillé établi chaque année par chaque Délégation Territoriale.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution d'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Elle peut être attachée dans les immeubles collectifs.

<b>BACTERIOLOGIE</b>	Une recherche de bactéries pathogènes est effectuée. La présence de ces bactéries dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit au cours de distribution. Résultats d'analyses : <b>100 % des analyses sont conformes.</b>
<b>PESTICIDES</b>	La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/L pour chaque molécule. Résultats d'analyses : <b>100 % des analyses sont conformes.</b>
<b>NITRATES</b>	L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. La teneur a ne pas dépasser est de 50mg/L. Teneur moyenne : <b>34 mg/L</b>
<b>DURETE (ou TH)</b>	La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°. Teneur moyenne : <b>34°</b> Eau dure
<b>FLUOR</b>	Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La valeur limite à ne pas dépasser est de 1,5 mg/L. Teneur moyenne : <b>0,25 mg/L</b> Eau peu fluorée
<b>AUTRES PARAMETRES</b>	Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux lourds, chlore, ...) Percarbonate : <b>12 µg/L</b>

**CONCLUSION SANITAIRE**

**Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique. Cependant, compte tenu de la présence de perchlorates à une concentration supérieure à 4 µg/L, la Direction Générale de la Santé recommande de limiter l'utilisation de l'eau pour la préparation des biberons de nourrissons de moins de 6 mois.**

Consultez les résultats d'analyses d'eau en ligne :  
<http://www.eauposable.santefr.gouv.fr>

ARS Hauts de France  
556 Avenue Villy-Bardot  
89777 EUPHAILLE

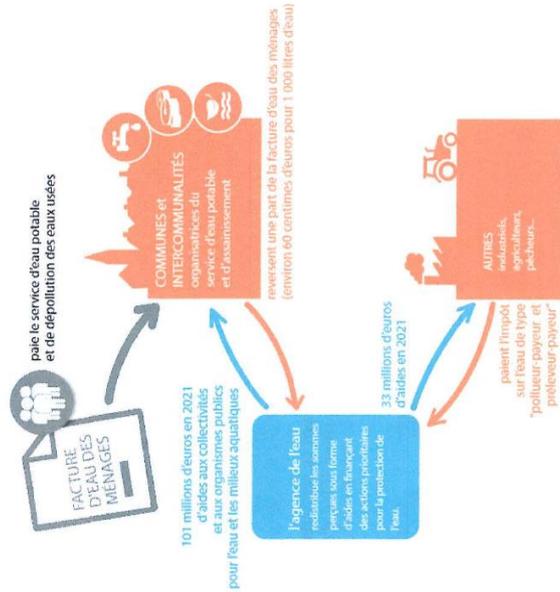
# NOTE D'INFORMATION

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement**  
 L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016, art. 31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, d'assainissement et d'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les trois mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est tenu de déposer auprès par l'Agence de l'eau son rapport de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réhabilitation de son programme pluriannuel d'entretien.

Édition avril 2022  
 CHIFFRES 2021

# L'agence de l'eau vous informe

## LES REDEVANCES ET LES ACTIONS EN 2021



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Artois-Picardie est de 4,59 euros TTC/m<sup>3</sup>. Pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup> par an, cela représente une dépense d'environ 550 euros par an.

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 1,4 % du montant de la facture d'eau.
- les contributions aux organismes publics (Voies Navigables de France...) 0,005 € par m<sup>3</sup> en moyenne sur le bassin.
- la Taxe sur la Valeur Ajoutée

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur [www.sciences.eaufrance.fr](http://www.sciences.eaufrance.fr)



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Artois-Picardie : [agence.eau-artois-picardie.fr](http://agence.eau-artois-picardie.fr)

## QUELLE ORIGINE DES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) encaissées par l'agence de l'eau s'est élevé à 1 49,97 millions d'euros dont 115,05 millions en provenance de la facture d'eau.

## recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances perçues en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source : agence de l'eau Artois-Picardie mars 2022



## A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité l'atteinte du bon état des masses d'eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

## interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source : agence de l'eau Artois-Picardie



## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour minimiser les pollutions des réseaux d'assainissement en particulier en temps de pluie, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières, éviter l'érosion, maintenir les milieux naturels et agricoles comme les zones humides qui favorisent l'épuration et la gestion des eaux...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE EN 2021

En dépit d'un contexte sanitaire toujours difficile, l'année 2021 a été très intense en terme d'activité, avec plus de 1 600 dossiers décidés. Les indicateurs annuels illustrent concrètement les bénéfices des actions de l'Agence en faveur de l'eau et de la biodiversité.



\* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

## LE RÔLE DES AGENCES DE L'EAU

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1 540 collaborateurs et ont pour missions de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

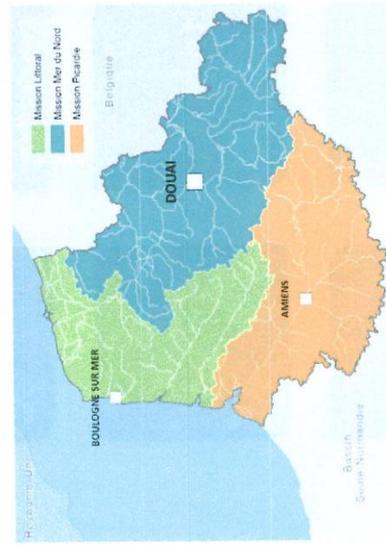
Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en étudiant et mesurant l'évolution de la qualité de l'eau

- en privilégiant l'action préventive,
- en apportant un appui technique et financier aux projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs (Comité de Bassin) et en organisant la concertation pour assurer la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).
- en contribuant à la solidarité pour l'accès à l'eau et à l'assainissement dans le monde.

## LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE

Des plaines agricoles de Picardie jusqu'à la mer du Nord, le bassin Artois-Picardie s'étend sur 20 000 km<sup>2</sup> et compte 8 000 km de cours d'eau, 60 000 Ha de zones humides et 270 km de côtes.



**Siège de l'Agence de l'eau Artois-Picardie**  
200 rue Marceline DESBORDES –  
Centre tertiaire de l'Arsenal –  
BP 80 818 Douai CEDEX  
Tél : 03 27 99 90 00  
Fax : 03 27 99 90 15

**Mission Mer du Nord**  
200 rue Marceline DESBORDES  
Centre tertiaire de l'Arsenal  
BP 80 818 – 59 508 Douai CEDEX

**Mission Picardie**  
64 bis rue du Vayer – BP 41 726  
80 017 Arras CEDEX 01  
[www.eau-artois-picardie.fr](http://www.eau-artois-picardie.fr)

